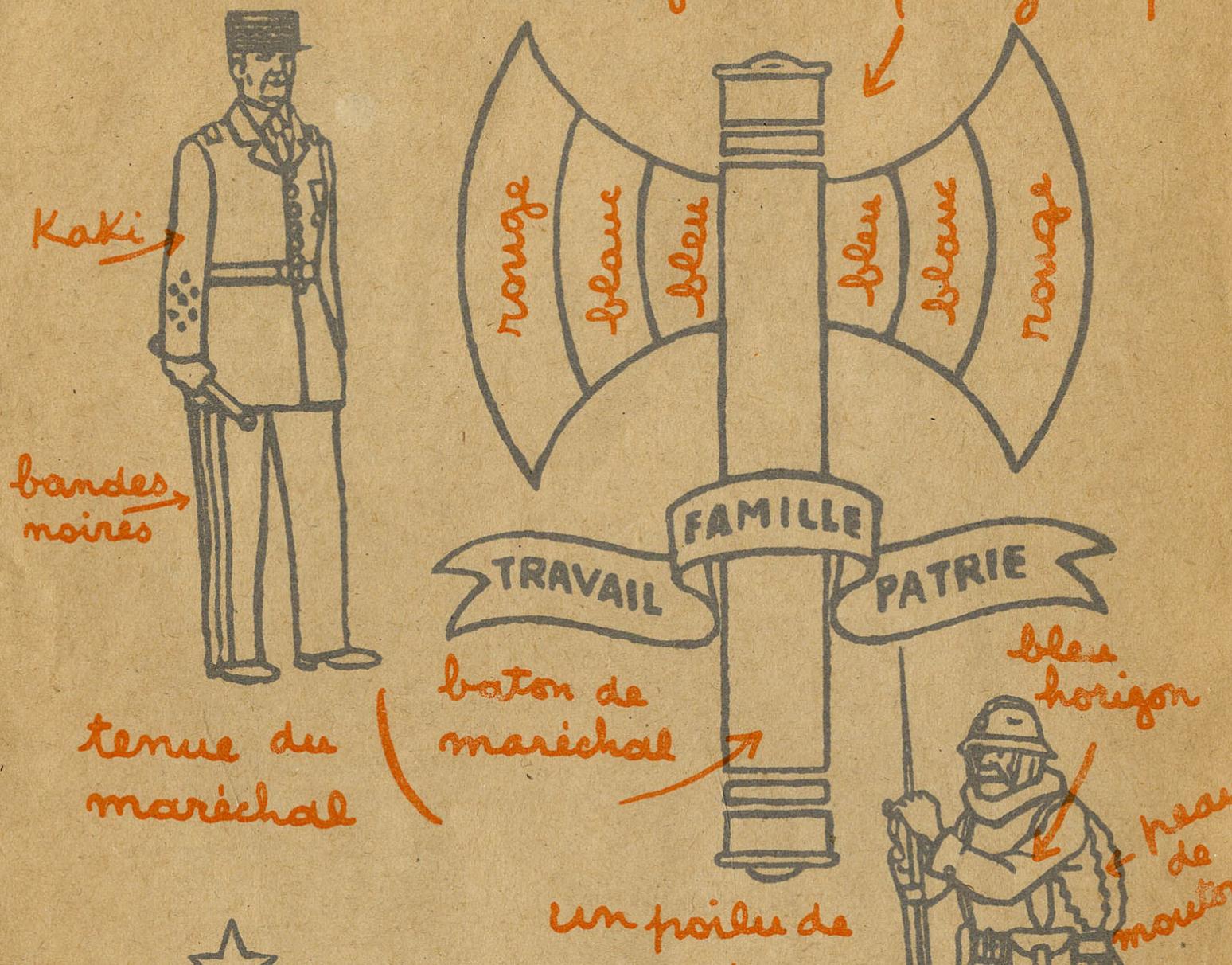


Mal Pétain

la francisque Gallique



## L'école et la Résistance.

Des jours sombres aux lendemains  
de la Libération (1940-1945)

Sélection de documents des Archives départementales  
pour le concours national de la Résistance et de la Déportation

Loire  
Atlantique

Le Concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD) a été créé en 1961 par Lucien Paye, alors ministre de l'Éducation nationale, à la suite d'initiatives d'associations d'anciens résistants et déportés. Ce concours a pour objectif de perpétuer chez les jeunes générations la mémoire de la Résistance et de la déportation en lien avec les programmes d'enseignement. Le CNRD est fortement adossé aux programmes d'histoire - et notamment de l'histoire des mémoires - de la Résistance et de la Déportation. Toutefois, il gagne à faire l'objet d'un travail interdisciplinaire et sa préparation peut réunir de nombreuses disciplines (géographie, histoire des arts, lettres, langues, arts plastiques, cinéma-audiovisuel...). Ce concours vise aussi à transmettre des valeurs et à susciter une réflexion civique chez les élèves. À ce titre, il s'inscrit dans l'enseignement moral et civique et il constitue une composante essentielle du parcours citoyen du collégien. Au-delà des aspects disciplinaires, ce sont bien tous les domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture qui peuvent être mobilisés.

Le concours s'adresse à un large public d'élèves : classes de troisième des collèges, élèves de toutes les classes de lycée général, technologique et professionnel, élèves des CFA (centres de formation des apprentis), élèves des EREA (établissements régionaux d'enseignement adapté) à partir de la classe de troisième.

Selon les termes de l'arrêté du 23 juin 2016, il existe quatre catégories de participation en fonction des niveaux scolaires et des types de travaux.

- Première catégorie, candidats individuels de lycée : rédaction d'un devoir individuel en classe portant sur un sujet défini au niveau académique dans le cadre du thème annuel.
- Deuxième catégorie, groupes d'élèves de lycée : réalisation d'un travail collectif pouvant prendre différentes formes et portant sur le thème annuel.
- Troisième catégorie, candidats individuels de troisième : rédaction d'un devoir individuel en classe portant sur un sujet défini au niveau académique dans le cadre du thème annuel.
- Quatrième catégorie, groupes d'élèves de troisième : réalisation d'un travail collectif pouvant prendre différentes formes et portant sur le thème annuel.

Chaque année de nombreux professeurs de l'académie de Nantes engagent leurs élèves dans la préparation du Concours national de la Résistance et de la Déportation. Cette démarche est une opportunité pour rencontrer des acteurs, mettre en œuvre un travail d'enquête, mener un travail de recherche documentaire ou concevoir des projets créatifs.

# SOMMAIRE

Pour 2022-2023, le thème retenu est : « L'école et la Résistance. Des jours sombres aux lendemains de la Libération (1940-1945) ». Pour faciliter le travail des professeurs et de leurs élèves, de nombreuses structures culturelles les accueillent et proposent des outils d'accompagnement. Je salue l'initiative des Archives départementales de la Loire-Atlantique qui proposent cette année une publication à leur attention. J'émet le souhait qu'elle permette de faire entrer le document d'archives dans les salles de classe. Les professeurs qui souhaitent aller plus loin pourront se rapprocher du service éducatif de cette structure pour confronter leurs élèves à des documents originaux.

Michel Durif  
IA-IPR d'Histoire-géographie  
Académie de Nantes

INTRODUCTION	04
LISTE DES DOCUMENTS	05
REPÈRES GÉOGRAPHIQUES	06
REPÈRES CHRONOLOGIQUES	08
NOTICES	10
PARTICIPER	19

## INTRODUCTION

« Il a été décidé qu'on reparlerait, dès les petites classes, d'éducation civique, d'honnêteté, de courage, de refus du racisme et d'amour de la République. Il est dommage que l'école ne soit fréquentée que par les enfants », André Frossard, (1915-1995), essayiste, journaliste et académicien.

La Seconde Guerre mondiale a eu de lourdes conséquences sur la vie quotidienne des Français et les enfants n'y ont pas fait exception. Leur vie familiale, bouleversée par l'exode, la défaite, l'absence d'un père fait prisonnier, les pénuries, les couvre-feux, les sirènes précédant les bombardements et l'installation des troupes d'occupation est oppressante. Imaginer que l'innocence censée les caractériser les aurait protégés de ce contexte particulièrement sombre serait un non-sens. Ils vivent, au même titre que les adultes, les atrocités et inquiétudes de leur époque. C'est encore, aujourd'hui, d'actualité.

L'école, avec sa temporalité particulière (s'étalant alors d'octobre à juin), est un de leurs repères les plus importants. Également très touchée dans son organisation au moment de la défaite (les épreuves du baccalauréat 1940 sont, par exemple décalées, organisées dans des caves, délocalisées), l'arrivée au pouvoir du maréchal Pétain (18 mai 1940), la signature de l'armistice avec l'Allemagne (22 juin 1940) et la mise en place du gouvernement de Vichy (11 juillet 1940) transforment radicalement l'enseignement, le concevant désormais comme un instrument de propagande et un secteur à surveiller avec attention. L'administration française, par circulaires, notes, enquêtes, rapports (du ministère, de la préfecture, du rectorat) œuvre au quotidien dans tous les domaines (pédagogie, ressources humaines, police, économie...). Elle organise, promeut, interdit, rationne, régleme au moment où les troupes d'occupation s'installent dans le département et pendant toute la durée du conflit. Ainsi, les écoles des zones côtières font-elles l'objet de mesures spécifiques de relocalisation (l'école de Pornichet se replie par exemple au Grand-Auverné), pendant que les manuels scolaires et livres d'histoire font l'objet d'une censure sans précédent. Le corps enseignant est épuré après la promulgation du premier statut des juifs (loi du 3 octobre 1940) de tous les fonctionnaires de confession et d'origine israélite. Certaines voix s'élèvent, rares toutefois, comme celle de René Ross, ancien soldat ayant servi sous les ordres de Pétain pendant la Grande Guerre, pour protester contre ces mesures qui le touchent au plus profond de son être. Il paiera

malheureusement le prix de son engagement dans la Résistance. Le corps enseignant diminue comme peau de chagrin (certains instituteurs, mobilisés, sont faits prisonniers en Allemagne, la révocation des personnels juifs ou étiquetés à gauche, l'exode et les installations provisoires en zone libre ne permettent plus d'assurer l'intégralité des matières enseignées), phénomène accentué par la nouvelle pédagogie mise en œuvre par Vichy dont Abel Bonnard, ministre de l'Éducation nationale (1942-1944), s'est fait le chantre. Les enseignements, découlant directement de la Révolution nationale (confusion des pouvoirs exécutif et législatif, antiparlementarisme, apologie des valeurs traditionnelles dont la religion, la famille, l'antisémitisme d'État...) à laquelle beaucoup d'enseignants sont réfractaires, conduisent à un sentiment quasi-unanime de refus. Certains personnels feront d'ailleurs le choix d'entrer en résistance (dont Julie Martin, institutrice à l'école de jeunes filles de la rue Harouys à Nantes condamnée, avec sa sœur, pour espionnage et gaullisme).

La pédagogie, désormais à l'opposé de l'enseignement républicain, se base sur les valeurs nouvellement mises en place : Travail Famille Patrie remplacent désormais la devise républicaine. Le culte du maréchal est omniprésent : *Maréchal nous voilà* est, par exemple, quotidiennement chanté par les élèves au moment de la levée des couleurs, les portraits de Pétain remplacent les bustes de Marianne et les compliments, vœux, arbres de Noël, concours de dessins ou de poésies sont régulièrement organisés pour lui être adressés. Les matières enseignées sont modifiées : les travaux manuels et artisanaux sont encouragés, la collecte de fruits sauvages (dont les glands de chêne, succédanés du café) et le creusement de tranchées en prévision de futurs bombardements deviennent communs. L'histoire de France est réécrite autour du projet politique du gouvernement de Vichy pour mettre en valeur des héros de la « France éternelle » qui serait paysanne, catholique et nationaliste. Vercingétorix, Saint-Louis, Jeanne d'Arc et Philippe Pétain, deux fois sauveur de la France, y occupent une place de choix. L'activité physique, censée aider au développement d'un homme nouveau, qui donne le goût de l'effort et du sacrifice, est également une composante importante de l'idéologie vichyste. Bon nombre d'enseignants vont alors résister de manière passive, mettant en place des stratégies d'inertie pour contrer la propagande sous couvert d'un semblant de normalité.

La jeunesse, objet de surveillance et enjeu de propagande, est semblable à l'ensemble de la population française : fracturée. Les premiers mouvements de refus, de résistance à l'occupant et à la politique du gouvernement de Vichy ont lieu dès 1940 : les manifestations d'opposition des étudiants nantais le 11 novembre font d'ailleurs l'objet d'un rapport du commissariat central au préfet de Loire-Inférieure. Certains font le choix de l'engagement dans la Résistance comme Libertaire Rutigliano dont le père, Nicolas, ne cessera, sa vie durant, de raconter le parcours jusqu'à son décès à Dachau en 1945. Les établissements scolaires accueillent également de nouveaux élèves fuyant les zones de combats parmi lesquels des enfants de confession juive. Ces derniers font l'objet d'un recensement et d'une surveillance constante. D'autres sont cachés. Plusieurs sont déportés et jamais revenus. D'autres établissements, touchés par les bombardements, disparaissent, tuant, comme au centre de Penhoët, en 1942, les élèves ou étudiants qui s'y trouvent.

L'école au moment de la Libération commémore, fête, honore la France par des actions certes commandées par l'administration mais reprises avec ferveur par le corps enseignant : *La Marseillaise* est chantée pour fêter de grands moments historiques (la capitulation de l'Allemagne notamment), le 18 juin 1945 est chômé pour les écoliers en vue d'organiser des défilés. Le personnel de l'Éducation nationale tente de rejoindre ses positions d'activité d'avant-guerre et les prisonniers rentrent chez eux. Une nouvelle administration scolaire se met progressivement en place, épurant les personnes soupçonnées de collaboration. L'école redevient républicaine, portant haut les valeurs de Liberté, Égalité et Fraternité pendant que le département de Loire-Inférieure panse ses plaies et reconstruit le territoire. Les écoliers doivent toutefois attendre de nombreuses années avant la disparition des tickets de rationnement (alimentaires et de fournitures scolaires) et la reconstruction de nouveaux bâtiments. Les enseignants résistants témoignent de leur histoire et des sévices subis. Les souvenirs des enfants rejoignent la grande histoire. Des stigmates qui mettront du temps à disparaître...

- ① Liste de manuels scolaires et ouvrages interdits dans les écoles. p.10
- ② Courrier de René Ross, de confession juive, enseignant à Saint-Nazaire au maréchal Pétain. p.10
- ③ Courrier du commissariat central de police de Nantes aux autorités françaises locales relatif à des mouvements dans des établissements scolaires. p.11
- ④ Plainte de parents d'élève et rapport de l'inspecteur d'académie au préfet de Loire-Inférieure concernant le port d'insignes au sein du lycée de jeunes de filles de Nantes. p.11
- ⑤ Document pédagogique *Les mots d'ordre du Maréchal*. p.12
- ⑥ Coupure de presse relatant l'organisation de l'arbre de Noël du Maréchal à Guérande. p.12
- ⑦ Rapport de l'inspecteur d'académie au recteur de l'académie de Rennes concernant l'évacuation et le repliement de la population scolaire des secteurs menacés par les bombardements. p.13
- ⑧ Coupure de presse et bulletins de collecte de fruits sauvages par les établissements scolaires. p.13
- ⑨ Note du ministère de l'Éducation nationale aux recteurs d'académie des zones côtières menacées par les bombardements. p.14
- ⑩ Demande d'informations du préfet de Loire-Inférieure au maire de Gorges concernant la fréquentation, à l'école publique, de Claude Meisels, enfant juif. p.14
- ⑪ Notes et correspondance concernant l'enseignement de l'Allemand dans les lycées de Nantes. p.15
- ⑫ Correspondance de la directrice de l'école de Pornichet repliée au Grand-Auverné à l'inspecteur d'académie. p.15
- ⑬ Correspondance du directeur du collège technique de Bort-les-Orgues au directeur du collège technique Leloup-Bouhier de Nantes concernant l'enseignant Henri Désir. p.16
- ⑭ Liste d'enseignants n'ayant pas rejoint leur poste au lycée de jeunes filles de Nantes. p.16
- ⑮ Décision générale relative à la validation de la carte d'écoliers pour l'année scolaire 1944-1945 p.17
- ⑯ Télégramme et arrêté concernant la fin de la Seconde Guerre mondiale dans les écoles. p.17
- ⑰ Cahier d'entretien avec Nicolas Rutigliano, ancien résistant. p.18
- ⑱ Cahier d'entretien avec Julie Martin, ancienne résistante. p.18

**CHÂTEAUBRIANT / TEILLÉ / MESQUER  
CORSEPT / MOUTIERS-EN-RETZ**

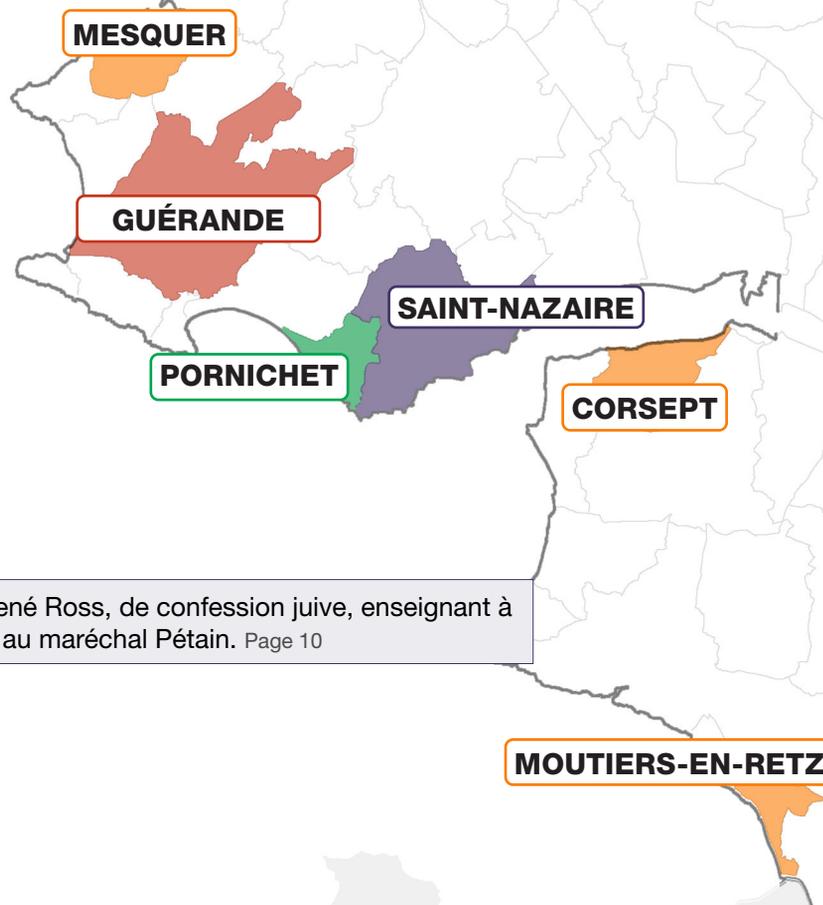
- ⑧ Coupure de presse et bulletins de collecte de fruits sauvages par les établissements scolaires. Page 13

**PORNICHET / GRAND-AUVERNÉ**

- ⑫ Correspondance de la directrice de l'école de Pornichet repliée au Grand-Auverné à l'inspecteur d'académie. Page 15

**GUÉRANDE**

- ⑥ Coupure de presse relatant l'organisation de l'arbre de Noël du Maréchal à Guérande. Page 12



**SAINT-NAZAIRE**

- ② Courrier de René Ross, de confession juive, enseignant à Saint-Nazaire au maréchal Pétain. Page 10

**Et aussi, en Loire-Inférieure et en France :**

- ⑮ Décision générale relative à la validation de la carte d'écoliers pour l'année scolaire 1944-1945. Page 17
- ⑨ Note du ministère de l'Éducation nationale aux recteurs d'académie des zones côtières menacées par les bombardements. Page 14
- ① Liste de manuels scolaires et ouvrages interdits dans les écoles. Page 10
- ⑯ Télégramme et arrêté concernant la fin de la Seconde Guerre mondiale dans les écoles. Page 17



## NANTES

- ⑪ Notes et correspondance concernant l'enseignement de l'Allemand dans les lycées de Nantes. Page 15
- ③ Courrier du commissariat central de police de Nantes aux autorités françaises locales relatif à des mouvements dans des établissements scolaires. Page 11
- ④ Plainte de parents d'élève et rapport de l'inspecteur d'académie au préfet de Loire-Inférieure concernant le port d'insignes au sein du lycée de jeunes de filles de Nantes. Page 11
- ⑤ Document pédagogique *Les mots d'ordre du Maréchal*. Page 12
- ⑦ Rapport de l'inspecteur d'académie au recteur de l'académie de Rennes concernant l'évacuation et le repliement de la population scolaire des secteurs menacés par les bombardements. Page 13
- ⑬ Correspondance du directeur du collège technique de Bort-les-Orgues au directeur du collège technique Leloup-Bouhier de Nantes concernant l'enseignant Henri Désir. Page 16
- ⑭ Liste d'enseignants n'ayant pas rejoint leur poste au lycée de jeunes filles de Nantes. Page 16
- ⑰ Cahier d'entretien avec Nicolas Rutigliano, ancien résistant. Page 18
- ⑱ Cahier d'entretien avec Julie Martin, ancienne résistante. Page 18

## GORGES

- ⑩ Demande d'informations du préfet de Loire-Inférieure au maire de Gorges concernant la fréquentation, à l'école publique, de Claude Meisels, enfant juif. Page 14

# L'école et la Résistance.

## Des jours sombres aux lendema

**26 avril 1943**

Notes et correspondance concernant l'enseignement de l'Allemand dans les lycées de Nantes. Page 15

11

**6 avril 1943**

Note du ministère de l'Éducation nationale aux recteurs d'académie des zones côtières menacées par les bombardements. Page 14

9

**13 avril 1943**

Demande d'informations du préfet de Loire-Inférieure au maire de Gorges concernant la fréquentation, à l'école publique, de Claude Meisels, enfant juif. Page 14

10

**9 juillet 1941**

Plainte de parents d'élève et rapport de l'inspecteur d'académie au préfet de Loire-Inférieure concernant le port d'insignes au sein du lycée de jeunes de filles de Nantes. Page 11

4

41

43

1940

42

**30 août 1940**

Liste de manuels scolaires et ouvrages interdits dans les écoles. Page 10

1

**21 octobre 1940**

Courrier de René Ross, de confession juive, enseignant à Saint-Nazaire au Maréchal Pétain. Page 11

2

**11 novembre 1940**

Courrier du commissariat central de police de Nantes aux autorités françaises locales relatif à des mouvements dans des établissements scolaires. Page 11

3

**1942**

Document pédagogique *Les mots d'ordre du Maréchal*. Page 12

5

**1942**

Coupage de presse et bulletins de collecte de fruits sauvages par les établissements scolaires. Page 12

8

**11 janvier 1942**

Coupage de presse relatant l'organisation de l'arbre de Noël du maréchal à Guérande. Page 12

6

**20 mai 1942**

Rapport de l'inspecteur d'académie au recteur de l'académie de Rennes concernant l'évacuation et le repliement de la population scolaire des secteurs menacés par les bombardements. Page 13

7

# Années de la Libération (1940-1945)

## 27 février 1945

15

Décision générale relative à la validation de la carte d'écoliers pour l'année scolaire 1944-1945. Page 17

## 7 mai 1945 / 18 juin 1945

16

Télégramme et arrêté concernant la fin de la Seconde Guerre mondiale dans les écoles. Page 17

## 14 février 1949

Cahier d'entretien avec Julie Martin, ancienne résistante. Page 18

17

1945

49

44

1948

## 27 juillet 1944

12

Correspondance de la directrice de l'école de Pornichet repliée au Grand-Auverné à l'inspecteur d'académie. Page 15

## 28 août 1944

13

Correspondance du directeur du collège technique de Bort-les-Orgues au directeur du collège technique Leloup-Bouhier de Nantes concernant l'enseignant Henri Désir. Page 16

## 19 octobre 1944

14

Liste d'enseignants n'ayant pas rejoint leur poste au lycée de jeunes filles de Nantes. Page 16

## 1<sup>er</sup> juin 1948

18

Cahier d'entretien avec Nicolas Rutigliano, ancien résistant. Page 18

## Liste de manuels scolaires et ouvrages interdits dans les écoles

Producteur : Cabinet du ministre de l'Éducation nationale
Cote : 1660 W 45
Destinataire(s) : Recteurs d'académies et responsables d'établissements scolaires
Dates : 30 août 1940, 27 juillet 1941, 12 avril 1943
Coupure de presse : 8 x 14 cm Document dactylographié : 21 x 27 cm

Ces documents, une liste sur papier pelure et dactylographiée recensant des manuels scolaires et ouvrages d'histoire interdits dans les écoles françaises dès la mise en place du gouvernement de Vichy en 1940 et ensuite en 1941, et un extrait du *Journal officiel* du 15 avril 1943, illustrent la politique de censure de l'État français sur l'enseignement.

En temps de crise, contrôler l'opinion publique est un enjeu vital. Pour l'armée d'occupation, il s'agit, dès l'armistice, de décourager toute résistance, quand le régime de Vichy a à faire accepter la défaite et la perte des acquis démocratiques, et à promouvoir l'idéologie de l'Homme nouveau.

L'édition est immédiatement la cible des services de propagande. Trois jours avant la première ordonnance sur les livres scolaires du 30 août, les autorités allemandes publient une liste de 143 textes politiques proscrits. La fameuse « Liste Otto » suivra (1 060 titres retirés par les éditeurs). Variante spécifique au monde éducatif, la présente

liste de livres scolaires est issue du fonds de l'école normale de Nantes, à laquelle elle s'impose comme à l'ensemble des établissements et bibliothèques scolaires. Elle résulte à la fois de la politique de collaboration et des impératifs de la Révolution nationale, la malveillance envers les auteurs et éditeurs juifs étant commune aux deux.

Au chapitre de la collaboration se rattachent les deux tiers des 86 ouvrages interdits. Un tiers est suspect de véhiculer un discours antiallemand : 19 portent sur les guerres de 1870 et 1914 et 10 sont notamment et spécifiquement consacrés à l'Alsace-Lorraine. Un autre tiers cible paradoxalement les livres de lectures allemandes, qui rappellent dangereusement la richesse d'une culture germanique nuancée et humaniste.

Mais les enjeux propres à la Révolution nationale sont aussi bien présents, elle qui regarde la jeunesse comme le ferment du renouveau espéré. L'enseignement de l'histoire, en particulier, est accusé de présenter une « image mensongère du passé », de favoriser, au lieu du sens du devoir et du respect des autorités, le libéralisme et l'individualisme faciles. Le dernier tiers de la liste s'attaque donc aux manuels d'histoire générale. On demandera aux futures éditions de valoriser la monarchie, de minimiser, voire ridiculiser l'impact de la Révolution, de présenter enfin une image de la nation fondée sur le lien organique qui attache l'individu à son sol plutôt que comme une adhésion contractuelle et collective. L'avènement du Maréchal en sera le dernier chapitre obligé.

## Courrier de René Ross, de confession juive, enseignant à Saint-Nazaire au maréchal Pétain

Producteur : René Ross
Destinataire(s) : Le maréchal de France Philippe Pétain, chef de l'État français
Cote : 1694 W 22
Dates : 21 octobre 1940
Lieu : Saint-Nazaire
Dimension : 270 x 210

René Ross adresse au préfet de Loire-Inférieure une copie dactylographiée sur deux pages et non paraphée de son courrier en date du 21 octobre 1940 au maréchal Pétain. Il y expose sa situation et argumente pour être réintégré dans son emploi de professeur de sciences à l'école pratique de Saint-Nazaire dont il est chassé car identifié comme juif. La loi du 3 octobre 1940 portant statut des juifs définit tout d'abord quels citoyens doivent être considérés comme juifs par l'administration, puis les professions et activités qui leur sont interdites (dont l'enseignement dans l'article 2).

René Ross, né à Béziers (Hérault) en 1891, s'installe à

Saint-Nazaire en 1933. Il demande donc une exemption au statut comme le permet la loi en arguant de sa situation d'ancien combattant de la guerre 1914-1918, de sa participation à la campagne de 1939-1940 et de sa décoration de la Légion d'honneur à titre militaire. Cet enseignant, comme de nombreux juifs ainsi mis en marge de la société, n'a plus de moyens de subsistance et évoque également le sort de sa famille, déjà éprouvée par la Grande Guerre et déplacée du fait de l'invasion allemande. René Ross termine son courrier au maréchal par la formule « de votre soldat fidèle et dévoué » car il a servi sous ses ordres en 1916.

Grâce à ses courriers, un emploi spécifique lui est concédé à Saint-Nazaire. René Ross entre ensuite en résistance et devient membre du réseau Georges France 31. Il est arrêté par les Allemands pour espionnage, incarcéré et fusillé le 27 novembre 1942 au Mont-Valérien.

Les Archives nationales (cotes AJ 38/150 et F 60/1554 notamment) et la division des archives des victimes des conflits contemporains de Caen (boîte 5 liste S 1744) conservent également des documents permettant de reconstituer le parcours de René Ross.

## Courrier du commissariat central de police de Nantes aux autorités françaises locales relatif à des mouvements dans des établissements scolaires

Producteur : Commissariat central de police de Nantes
Destinataire(s) : Préfet de Loire-Inférieure - Maire de Nantes - Procureur de la République
Cote : 1693 W 120
Dates : 11 novembre 1940
Lieu : Nantes
Dimension : 270 x 210 mm

Par courrier du 16 novembre 1940, le préfet de Loire-Inférieure informe le ministre, secrétaire d'État à l'Intérieur des incidents ayant eu lieu à Nantes le 11 novembre précédent. Il joint à son courrier le rapport du commissaire central daté du 11 novembre adressé aux seules autorités locales françaises, c'est-à-dire au préfet, au député-maire de Nantes et au procureur de la République. Ces documents dactylographiés sur papier pelure sont l'une des copies réalisées lors de la frappe du courrier à la machine à écrire, comme en atteste l'absence de paraphe au niveau de la signature.

Le 11 novembre inquiète les autorités allemandes (qui ne veulent pas d'une célébration de la défaite allemande

de 1918) et françaises (qui ne veulent ni déplaire aux Français, ni à l'occupant). De ce fait, les commémorations sont annulées, toute manifestation, même individuelle, est interdite ; le 11 novembre sera travaillé.

Une allocution à la BBC de René Cassin, des tracts, dont un appel des étudiants du lycée Clemenceau, incitent à ne pas se rendre en cours et à célébrer l'armistice. Le 11 novembre, par peur des réactions de la jeunesse élevée dans le souvenir du sacrifice de leurs pères et grands-pères durant la Grande Guerre, des policiers français et allemands surveillent le centre-ville et les établissements d'enseignement, tels les lycées Clemenceau et Guist'hau, l'Institut polytechnique de l'ouest, l'école d'hydrographie (aujourd'hui école nationale de la Marine marchande). Bravant les interdits, de nombreux rassemblements ont lieu dans la ville, au jardin des plantes, place Graslin, au pied du monument aux morts... Michel Dabat (19 ans, diplômé de l'école des beaux-arts) et le lycéen Christian de Mondragon se montrent particulièrement provoquant en faisant flotter au sommet de la cathédrale un drapeau tricolore. Finalement, la journée s'est déroulée sans incident grave, aucune arrestation n'a été maintenue.

## Plainte de parents d'élève et rapport de l'inspecteur d'académie au préfet de Loire-Inférieure concernant le port d'insignes au sein du lycée de jeunes de filles de Nantes

Producteur : Parents d'une élève du lycée Gabriel Guist-hau à Nantes / Inspecteur d'académie
Destinataire(s) : Préfet de Loire-Inférieure
Cote : 1660 W 1
Dates : 9 juillet 1941 / 15 juillet 1941
Lieu : Nantes
Dimensions : 21 cm x 27 cm

Par courrier adressé à la préfecture de Loire-Inférieure en date du 9 juillet 1941, les parents d'une élève du lycée Gabriel Guist-hau à Nantes déplorent l'interdiction faite à leur fille par la direction de l'établissement de porter une broche au nom du maréchal Pétain, appelée insigne Pétain. Le préfet transmet cette plainte à l'inspecteur d'académie le jour même afin qu'une enquête soit diligentée auprès des personnes concernées. Dans sa réponse du 15 juillet, l'inspecteur précise que la direction du lycée ne fait qu'appliquer les instructions du ministre de l'Éducation nationale et du recteur interdisant tout port d'insigne, quel qu'il soit, dans l'enceinte des établissements scolaires.

Dans les lieux publics, les signes d'affection envers le gouvernement de Vichy s'opposent aux gestes de résistance et de désobéissance. Le culte du maréchal

est encouragé au sein des écoles : portraits de Pétain accrochés dans les salles de classe en lieu et place des bustes de Marianne, chant *Maréchal nous voilà* et cérémonie du salut aux couleurs tous les matins, dessins du maréchal, serments d'allégeance et témoignages poétiques adressés par les élèves au chef du gouvernement... Le port de la francisque, témoignage de fidélité au Maréchal, est officiellement autorisé par arrêté du ministère secrétariat d'État à l'Intérieur du 15 novembre 1941 ; seul cet insigne peut être porté sans autorisation du préfet, y compris dans les établissements scolaires. Ces derniers voient pourtant naître des faits de résistance de la part des élèves comme des enseignants. Partout, les préfets font échos d'actes et de gestes de défi et de révolte : décrochage et dégradation des portraits du maréchal dans les établissements, inscriptions gaullistes sur les murs... Des réseaux de résistance administrative animés par des inspecteurs d'académie s'organisent, ainsi que des mouvements de contre-propagande par la diffusion de journaux clandestins. En parallèle, une partie du personnel scolaire fait preuve d'inertie et de résilience, afin de protéger les élèves, quels que fussent les sentiments patriotiques ou résistants des parents, en n'autorisant, par exemple, aucun signe distinctif...

## Document pédagogique *Les mots d'ordre du Maréchal*

Producteur : Service de la propagande de Vichy

Destinataire(s) : Enseignants et élèves de Loire-Inférieure

Cote : 1 W 14

Dates : 1942

Lieu : Loire-Inférieure

Dimensions : 13,5 cm x 21 cm

Ce fascicule *Les mots d'ordre du maréchal* destiné aux enseignants et élèves français, est un document pédagogique conçu pour accompagner le corps enseignant dans la diffusion de la propagande du gouvernement de Vichy autour de la Révolution nationale. Conçu comme un cahier de coloriage, il est en réalité un outil au service de l'endoctrinement de la jeunesse.

Impulsé par Paul Marion (secrétaire général à l'Information et à la propagande dès 1941) qui a le souhait de « former un Français de type nouveau comme un sculpteur devant la glaise », *Les mots d'ordre du maréchal* véhiculent tous les poncifs de l'idéologie vichyste, notamment le culte de la personnalité du Maréchal Pétain et l'apologie des valeurs traditionnelles (Travail, Famille, Patrie).

La brochure présente, après de nombreuses pages recensant des paroles du Maréchal (« Je fais à la France le don de ma personne », par exemple), une notice biographique et hagiographique de Philippe Pétain. Celle-ci débute par sa scolarité puis évoque sa carrière militaire, sa promotion de général en maréchal et, surtout, son statut de deux fois sauveur de la France. La notice se termine par une formule concise et frappante « Soyons dignes de lui ! ».

Une autre partie présente des dessins à reproduire. L'ensemble des illustrations, dont une page consacrée au maréchal, sont, sous-couvert de pédagogie, des éléments de propagande : la francisque, la devise, la médaille... L'autorité du Maréchal s'y impose.

D'autres personnages historiques, tels Vercingétorix et Jeanne d'Arc, sont également mis en valeur dans le fascicule. Cette volonté de réécrire l'histoire de France sous l'angle de la Révolution nationale, avec pour consigne « Consultez ces croquis. Ne les copiez pas servilement », est représentative des actions de propagande du gouvernement de Vichy dans les établissements scolaires français : un exemple parfait de tentative d'endoctrinement.

## Coupure de presse relatant l'organisation de l'arbre de Noël du Maréchal à Guérande

Producteur : Journal *La Presqu'île guérandaise*

Destinataire(s) : Habitants de la presqu'île guérandaise

Cote : PR 37/8

Lieu : Guérande

Dates : 11 janvier 1942

Dimensions : 62 cm x 38 cm

Cet article de presse intitulé *L'arbre de Noël du Maréchal* a été publié le 11 janvier 1942 dans le journal *La Presqu'île guérandaise*, hebdomadaire d'information locale et régionale paraissant chaque dimanche.

Sous l'Occupation, les fêtes du calendrier prennent une ampleur particulière et offrent un support idéal au régime de Vichy pour diffuser sa Révolution nationale. Noël répond parfaitement aux exigences de la propagande et les festivités liées aux arbres de Noël prennent donc un essor particulièrement important. Les enfants sont mis en avant lors de ces fêtes de fin d'année. Ils sont sollicités pour participer à l'organisation de « L'arbre de Noël du Maréchal ». Cet évènement est l'occasion de rappeler aux jeunes générations que la France et la Révolution nationale comptent sur eux.

À Guérande, l'arbre de Noël a ainsi lieu le dimanche 4 janvier 1942. Les élèves et leurs enseignants sont regroupés dans deux salles combles, l'une à l'école Sainte-Marie et l'autre à la salle Sainte-Anne prêtée par le curé pour l'occasion. Des friandises, mets rares en cette période de restrictions, sont distribuées aux enfants, les dépenses étant en partie couvertes par une subvention du conseil municipal. Toute la communauté locale est représentée. Le maire puis le curé prennent d'ailleurs la parole afin de rappeler aux enfants le rôle important qu'ils tiennent pour « le relèvement de la France ».

À travers cet article, la propagande de Vichy affirme le rôle paternaliste du maréchal Pétain qui se substitue dès lors aux pères absents. En effet, en ce début d'année 1942, de nombreux pères sont captifs et cela pèse sur le moral des enfants. En bon père de la nation, Pétain se doit donc d'égayer les fêtes des enfants de prisonniers. Sur l'ensemble du territoire français, l'organisation de « L'arbre de Noël du Maréchal » de l'année 1942 est rondement menée par le régime de Vichy. Si les enfants sont particulièrement ciblés, d'autres fêtes du calendrier (fête des mères et de Jeanne-d'Arc notamment) mettent de la même manière en valeur le Travail, la Famille et la Patrie.

## Rapport de l'inspecteur d'académie au recteur de l'académie de Rennes concernant l'évacuation et le repliement de la population scolaire des secteurs menacés par les bombardements

Producteur : Inspecteur d'académie de Loire-Inférieure
Destinataire(s) : Recteur de l'académie de Rennes - Inspecteur primaire de Saint-Nazaire
Cote : 1660 W 77
Dates : 1942
Lieu : Nantes
Dimensions : 21 cm x 27 cm

Ces deux courriers adressés par l'inspecteur d'académie de Loire-Inférieure, l'un au recteur de l'académie de Rennes (dont la Loire-Inférieure dépend avant la création de l'académie de Nantes au 1<sup>er</sup> janvier 1962) et l'autre à l'inspecteur primaire de Saint-Nazaire, ont pour objet l'évacuation et le repli de la population scolaire des secteurs menacés (et plus particulièrement de la ville de Saint-Nazaire). La ville abrite en effet une base sous-marine allemande opérationnelle dès 1941, agrandie par la suite et devenue un point stratégique en zone occupée. Les alliés vont tenter d'en perturber le fonctionnement en procédant notamment à de nombreux bombardements.

Les civils sont menacés : ceux qui le peuvent se replient à la campagne dans leurs familles, chez des amis, et y sont encouragés par les autorités. C'est ainsi que l'inspecteur d'académie décrit les mesures prises depuis octobre 1941 allant de l'encouragement des parents à scolariser leurs

enfants en dehors de la zone dangereuse au placement dans des familles d'accueil volontaires ou des internats provisoires au sein de communes disposant de places en classes (Châteaubriant, Le Loroux-Bottereau...), voire à la réquisition de propriétés privées (La Chenaie et La Métairie à Mauves, le château de la Forêt au Cellier). Il adresse quelques jours plus tard un formulaire à l'inspecteur primaire de Saint-Nazaire et destiné au recteur pour recenser les enfants scolarisés à Saint-Nazaire après chaque évènement et mesure. Les statistiques montrent la diminution progressive de la population au fil des mois : la grande majorité des familles ont fui par leurs propres moyens. L'inspecteur évoque également l'envoi de 100 enfants en Afrique du Nord. Les deux courriers témoignent de cette fuite forcée des populations civiles mais également de la grande solidarité qui se met en place pour les accueillir. L'instruction à l'école reste toutefois obligatoire : il s'agit de trouver des solutions provisoires pour permettre une continuité des apprentissages et des conditions de vie permettant « plus de tranquillité et une nourriture plus abondante ». Les services publics continuent à fonctionner.

Malgré les mesures d'éloignement encouragées, les bombardements font des victimes parmi les élèves : 134 apprentis au centre de Penhoët sont ainsi tués le 9 novembre 1942. Les autorités décident finalement l'évacuation de la ville en février 1943.

## Coupure de presse et bulletins de collecte de fruits sauvages par les établissements scolaires

Producteur : Inspection académique
Destinataire(s) : Écoles de Loire-Inférieure
Cote : 1660 W 51
Dates : 1942
Lieu : Loire-Inférieure
Coupure de presse : 4,5 x 7,5 cm - Bulletins : 7,5 x 21 cm

Ces documents (une coupure de presse et cinq bulletins) illustrent la politique de collecte de fruits sauvages (marrons, glands, faïnes...) orchestrée par le gouvernement de Vichy afin de pallier les difficultés de rationnement de la population. Ces fruits sauvages font en effet office de succédanés pour certaines marchandises non approvisionnées (le café, notamment, est remplacé par les glands de chêne torréfiés et moulus).

L'article du Phare de la Loire du 1<sup>er</sup> décembre 1942 précise que « La récolte des fruits sauvages et plus particulièrement de glands n'ayant pas donné les résultats escomptés, M. le préfet régional prescrit à tous les instituteurs d'organiser, et de diriger d'urgence, une nouvelle tentative avec le concours de tous les enfants des écoles ». Les écoles de Béré (à Châteaubriant), Mesquer, Les Moutiers-en-Retz, Teillé et Corsept rendent compte de leur collecte.

Ces relevés montrent des résultats disparates : là où les filles de Béré ne récoltent que 2 kilos de marrons, Teillé en ramasse 30. Ces chiffres, certes disparates, laissent entrevoir une application variable de la consigne, en fonction, sans doute de la sympathie éprouvée par les enseignants pour la politique du gouvernement.

Dès la défaite de 1940, la France fait face à d'importantes pénuries alimentaires. Pour tenir à distance la famine, le maréchal Pétain et son administration ont très tôt recours à la jeunesse pour participer à l'effort de guerre, et si l'enseignement secondaire et supérieur sont mobilisés pour les travaux des champs, les écoles primaires sont appelées aux besognes réputées plus légères. Ainsi traquer les doryphores dans les champs de pommes de terre, ramasser les fruits sauvages et les simples deviennent de nouvelles activités. C'est en ce sens qu'est créé un service central de ramassage, rattaché au secrétariat d'État au Ravitaillement, en charge d'organiser et de contrôler la récolte des fruits sauvages dès juin 1941. Au-delà de l'effort consenti pour le pays, ces activités liées à la nature correspondent pleinement à la vision du régime de Vichy sur l'enfance et sur l'enseignement. Pour autant, aussi incitative et volontaire qu'elle soit, cette politique de collecte repose essentiellement sur le bon vouloir et l'adhésion du corps enseignant.

## Note du ministère de l'Éducation nationale aux recteurs d'académie des zones côtières menacées par les bombardements

Producteur : Abel Bonnard, ministre secrétaire d'État à l'Éducation nationale

Destinataire(s) : Recteurs de la zone côtière

Cote : 1660 W 47

Dates : 6 avril 1943

Dimensions : 21 cm x 27 cm

Par une note datée du 6 avril 1943, le ministre de l'Éducation nationale Abel Bonnard (1883-1968) s'adresse à l'ensemble des recteurs de la zone côtière française. Face à la hausse des « bombardements sauvages » de l'aviation alliée sur les points stratégiques utiles à l'Allemagne que sont les ports et les gares, les usines ou les chantiers navals, il recommande à l'école et aux instituteurs de s'adapter.

Depuis 1941, le transfert des élèves des écoles des zones sensibles est une pratique courante : il se fait alors principalement des villes vers les campagnes (notamment les départs des zones de Saint-Nazaire vers Châteaubriant ou à l'est de Nantes au printemps 1942). Ces mesures modifient les pratiques habituelles de l'enseignement et permettent au gouvernement de Vichy d'appuyer sa dernière réforme de l'éducation proposant aux enseignants de recourir à une pédagogie davantage tournée vers la nature et l'environnement de proximité, et de favoriser

un enseignement renforcé des travaux manuels et des activités de plein-air. L'adaptation au contexte particulier de la guerre doit alors toujours se faire en faveur des élèves et du maintien d'une bonne « condition physique et morale », d'une « propreté physique et morale ». Ce document témoigne de l'importance donnée par les autorités françaises à la thématique de l'éducation perçue comme le principal relais de ses valeurs traditionalistes et de sa devise Travail, Famille, Patrie.

Autre mesure d'ajustement aux événements, Abel Bonnard soutient le recours au personnel non-enseignant afin d'assurer la continuité de la scolarité. Le corps enseignant, touché par l'absence des maîtres encore prisonniers de guerre ou mobilisés par le service du travail obligatoire (STO) instauré au début de l'année 1943, connaît en effet des difficultés de recrutement (du fait d'études longues et d'une rémunération peu attractive).

Les mesures de protection des élèves mises en avant dans cette note sont justifiées par l'importance des bombardements que continue à connaître la Loire-Inférieure. Quelques mois plus tard, les 16 et 23 septembre 1943, le centre-ville de Nantes est ainsi lourdement touché par l'aviation américaine qui visait initialement le port et certaines infrastructures de défense allemandes. Les dégâts sont considérables et touchent des dizaines d'établissements scolaires.

## Demande d'informations du préfet de Loire-Inférieure au maire de Gorges concernant la fréquentation, à l'école publique, de Claude Meisels, enfant juif

Producteur : Préfecture de Loire-Inférieure

Destinataire(s) : Maire de Gorges

Cote : 1660 W 37

Dates : 13 avril 1943

Lieu : Nantes

Dimensions : 21 cm x 27 cm

La préfecture de Loire-Inférieure demande au maire de Gorges, le 13 avril 1943, si un élève juif nommé Claude Meisels, né le 12 mars 1931 à Paris, est scolarisé dans l'école de la commune. Ce courrier, dactylographié sur papier, signé par le secrétaire général de la préfecture, est une demande d'information administrative, conséquence de la politique de collaboration avec l'occupant et de surveillance de la population juive mise en œuvre par l'État français. La réponse de la commune de Gorges, qui atteste de la présence de l'enfant à l'école publique est d'ailleurs rapide, en témoigne l'apostille au haut du document indiquant un enregistrement de la réponse le 20 avril 1943.

Le gouvernement de Vichy met en place, dès 1940, un cadre réglementaire strict restreignant les droits des juifs. Un statut spécifique est mis en place dès le mois d'octobre, les excluant des métiers de la fonction publique, l'armée, l'enseignement, la presse, la radio... Un second statut, promulgué en juin 1941, accorde notamment aux

préfets le droit de prononcer l'internement d'une personne juive, quelle que soit sa nationalité, dans un camp spécial. La création d'un commissariat général aux questions juives (le 29 mars 1941) et d'une police spécifique le 19 octobre par Pierre Pucheu, ministre de l'Intérieur, instaurent une répression de l'appareil d'État français sur ces populations. Des rafles simultanées se déroulent sur le territoire (du 16 au 17 juillet 1942, la rafle du Vel d'Hiv à Paris est concomitante à la rafle des 14 au 17 juillet dans l'arrondissement de Saint-Nazaire). Maria Meisels, la mère de Claude, est d'ailleurs arrêtée le 15 juillet 1942 à Gorges et relâchée le 16.

Maria et Claude Meisels sont réfugiés à Gorges au début de la guerre, fuyant Paris. Ils y appliquent le statut qui leur est imposé, notamment le port de l'étoile jaune et sont recensés. Les autorités françaises suivent avec attention leurs mouvements et, le 9 octobre 1942, Marie est de nouveau arrêtée, pour ne plus revenir (elle est déportée à Auschwitz le 4 novembre 1942 par le convoi n°40 au départ de Drancy). Claude est alors placé sous statut de pupille de l'assistance publique. Il est arrêté par les autorités allemandes durant la classe, le 26 janvier 1944 (ultime rafle du département). Il est déporté à Auschwitz par le convoi n° 68 au départ de Drancy qui comptait 1 500 personnes.

« Traquer un résistant ou un enfant d'Izieu qui n'est encore qu'espérance et promesse de vie, ce n'est pas la même violence. », André Frossard (1915-1995), *Le crime contre l'humanité*, 1987.

# Notes et correspondance concernant l'enseignement de l'Allemand dans les lycées de Nantes

11

Producteur : Inspection d'académie de Loire-Inférieure, Lycée Georges-Clemenceau, Lycée Gabriel-Guist'hau
Destinataire(s) : Le préfet de Loire-Inférieure, L'inspection d'académie
Cote : 1660 W 36
Dates : Août 1943, octobre 1943, s.d.
Lieu : Nantes
Courrier : 7,5 x 21 cm - Note : 21 x 27 cm - Note : 19,5 x 30 cm

Ces trois documents (une note du lycée de garçons, une note manuscrite du lycée de jeunes filles de Nantes et un courrier de l'inspection d'académie de Loire-Inférieure, qui dépend alors de l'académie de Rennes) évoquent l'enseignement de la langue allemande et l'attention particulière que lui portent les autorités d'occupation.

Le courrier émanant de l'inspecteur d'académie à destination du préfet de Loire-Inférieure informe ce dernier de la convocation dont il a fait l'objet par M. Tellier, officier de la Sicherheitspolizei de Nantes (sise 1 place du Maréchal-Foch), en charge d'une enquête sur les conditions de l'enseignement de l'allemand dans les établissements du second degré (collèges et lycées). La Sicherheitspolizei, ou Sipo, créée en 1936, est avant tout chargée de la sécurité intérieure mais peut aussi intervenir dans des domaines variés : ainsi l'inspecteur reçoit-il des consignes sur les manuels scolaires à utiliser pour l'enseignement de

l'allemand.

Les deux autres documents sont des notes établies par deux lycées nantais répondant aux demandes formulées dans le cadre. La note dactylographiée émanant du lycée Clemenceau dénombre donc 381 élèves ayant suivi l'enseignement de l'Allemand au lycée, sur un total de 962 élèves de classes secondaires (soit près de 40% des effectifs). La note manuscrite provenant du lycée de jeunes filles de Nantes comptabilise 260 élèves ayant aussi suivi cette matière, sur les 1 300 élèves recensés dans l'établissement (soit 20% des effectifs).

L'enjeu de l'apprentissage de l'Allemand est essentiel dans le cadre de la mise en place de la politique des autorités d'occupation : son développement est censé favoriser l'acculturation de la jeunesse, mais surtout répond aux problématiques de surveillance et contrôle de l'opinion (il est aisé d'y détecter les positions bienveillantes ou défavorables).

Le nombre d'élèves français étudiant l'Allemand connaît une significative tendance à la baisse à partir de la Première Guerre mondiale : 49,5% d'élèves français apprennent l'allemand en 1914 contre 30,9% en 1939. Ils connaissent ensuite un bref accroissement lié aux circonstances de l'Occupation, avant de diminuer à nouveau à partir de 1943. En 1944, la part d'élèves étudiant l'Allemand n'est plus que de 24,8%.

## Correspondance de la directrice de l'école de Pornichet repliée au Grand-Auverné à l'inspecteur d'académie

Producteur : École de Pornichet repliée au Grand-Auverné
Destinataire(s) : Inspection académique
Cote : 1660 W 3
Dates : 27 juillet 1944
Lieu : Grand-Auverné
Dimensions : 20,5 cm x 26,8 cm

Le 27 juillet 1944, la directrice de l'école de Pornichet, repliée au Grand-Auverné, répond à un questionnaire émanant de l'inspection académique transmis par le directeur diocésain de l'enseignement libre. Sur un papier à lettre ligné, elle y rend compte des dispositions prises afin d'assurer la sécurité des enfants de l'établissement, en particulier en cas d'attaque aérienne.

L'occupation allemande et les bombardements massifs des Anglo-Américains ont conduit les autorités à prendre des mesures exceptionnelles, comme l'éloignement des populations menacées. Dès l'automne 1940, l'inspecteur d'académie alerte le préfet de Loire-Inférieure sur la nécessité d'établir un plan d'évacuation des enfants de la région nazairienne particulièrement exposée. Avec l'aide des autorités diocésaines, municipales et des organisations de secours, des centres de repli scolaires, disséminés dans le département, sont mis en place. En 1942, les

bombardements s'intensifiaient, l'évacuation systématique des enfants est organisée. Les familles sont invitées à éloigner leurs enfants individuellement autant que faire se peut tandis que les demandes de placement familial adressées à toutes les communes font l'objet de réponses positives ; parallèlement, la Croix-Rouge et la fondation Guyemer organisent des départs vers l'Algérie et la Suisse. En novembre 1942, lorsque le préfet ordonne la fermeture pour une durée indéterminée des écoles de Saint-Nazaire et de Trignac, les écoles repliées ont la capacité d'accueillir tous les enfants encore présents dans la zone de danger.

Les enfants pris en charge dans les camps scolaires font l'objet d'une surveillance constante par l'inspection académique. C'est ainsi que, par circulaire du 21 juillet 1944, il est demandé aux écoles repliées, publiques et privées, d'indiquer quelles mesures de sécurité, notamment en cas de bombardement, sont mises en place : présence d'abri (caves ou tranchées), préconisations en cas de dispersion des enfants, organisation en matière de ravitaillement. L'enquête porte également sur l'emploi du temps des pensionnaires restés dans les établissements en cette période de congés scolaires faute de pouvoir les envoyer en vacances hors des secteurs menacés.

De nombreux enfants devront attendre la libération de la poche de Saint-Nazaire (le 11 mai 1945) pour rentrer dans leurs foyers.

12

## Correspondance du directeur du collège technique de Bort-les-Orgues au directeur du collège technique Leloup-Bouhier de Nantes concernant l'enseignant Henri Désir

Producteur : Directeur du collège technique de Bort-les-Orgues (Corrèze)

Destinataire : Directeur du collège technique Leloup-Bouhier à Nantes

Cote : 1660 W 15

Dates : 28 août 1944

Lieu : Bort-les-Orgues / Nantes

Dimensions : 21 cm x 27 cm

Cette correspondance entre deux directeurs de collège en date du 28 août 1944 évoque la situation d'un enseignant, Henri Désir, porté disparu au moment de la rentrée des classes d'octobre 1944 au collège Leloup-Bouhier à Nantes.

Henri Désir, professeur technique adjoint (PTA) au collège technique de garçons (aussi dénommé école Leloup-Bouhier ou encore école pratique de garçons, le tampon précisant école pratique commerce et industrie), a été affecté pendant la guerre à titre provisoire au collège technique de Bort-les-Orgues, commune située dans le département de la Corrèze. Alors que la France est progressivement libérée et dans un contexte de remise en fonctionnement des institutions et d'épuration, l'inspection académique de Loire-Inférieure fait le recensement du personnel enseignant n'ayant pas regagné son poste à la date du 2 octobre 1944. M. Désir en fait partie alors

que sa réaffectation était décidée dès avril 1944. Une lettre du directeur de l'école Leloup-Bouhier, M. Beruau, est donc envoyée avant juin 1944 au professeur Désir pour s'enquérir de sa situation mais c'est le frère de ce dernier qui, après l'avoir réceptionnée, la retransmet au directeur du collège technique de Bort-les-Orgues. Ce dernier, dans sa réponse, émet l'hypothèse que M. Désir, arrêté par les forces de la Résistance début juin 1944 et porté disparu depuis, a été fusillé. Le motif de l'exécution n'est pas indiqué mais l'on peut supposer que c'est en répression d'actes de collaboration, faisant écho à l'épuration extrajudiciaire qui bat alors son plein. La préoccupation principale des échanges entre les deux directeurs semble porter sur l'opportunité de continuer à verser le traitement de salaire au professeur : il est suggéré d'y mettre un terme, laissant peu de doute sur le sort qu'à subi Henri Désir, sans autres considérations.

Les faits de collaboration active de la part des enseignants semblent avoir été assez marginaux. Selon l'historien Rémy Handoutzel dans son livre *Vichy ou l'échec de « l'école nationale »*, les efforts du gouvernement de Vichy et de ses partisans pour rallier les enseignants à la Révolution nationale se sont révélés plutôt vains, ces derniers et notamment les instituteurs étant majoritairement restés fidèles aux valeurs républicaines, au progrès social et au laïcisme.

## Liste d'enseignants n'ayant pas rejoint leur poste au lycée de jeunes filles de Nantes.

Producteur : Directrice du lycée de jeunes filles de Nantes

Destinataire(s) : Inspecteur d'académie de Rennes

Cote : 1660 W 15

Dates : 19 octobre 1944

Lieu : Nantes

Dimensions : 38 x 25 cm

Ce tableau manuscrit, dressé par la directrice du lycée de jeunes filles de Nantes (actuel lycée Gabriel-Guist'hau), recense, le 19 octobre 1944, les membres du personnel qui n'ont pas repris leur poste. Il est alors intégralement féminin, la non-mixité étant la norme dans l'enseignement dès la classe de 8<sup>e</sup> (cours moyen).

Cette liste est réalisée dans le cadre d'une enquête diligente par l'inspecteur d'académie auprès des chefs d'établissements qui entendent évaluer les besoins en personnel, s'assurer du retour à la normale et de la continuité de l'enseignement après la rentrée scolaire. Elle répertorie douze professeures, deux maîtresses d'école primaire et une préparatrice alors absentes.

Mais plus que d'attester d'éventuelles difficultés de recrutement du personnel enseignant – la directrice n'hésitant pas à préciser qu'elle n'a pas besoin de tel ou tel personnel, ce qui peut laisser entendre que le nombre

d'élèves a diminué –, la liste a pour principal intérêt de mettre en lumière trois importantes périodes de migration de la population nantaise pendant la guerre. La directrice indique tout d'abord des professeures repliées dans un lycée de Clermont-Ferrand dès octobre 1939. En effet, un quart de la population française fuit l'avancée de l'armée allemande au début du conflit et beaucoup feront, comme les deux enseignantes mentionnées, le choix de ne pas revenir. Le nombre de départs le plus important a ensuite lieu au moment des bombardements alliés, qui touchent durement la ville de Nantes en septembre 1943. Le lycée ne subit pas directement d'impact mais pour autant, à la fin de l'année 1943, environ deux tiers de la population nantaise a évacué la ville. Or, le retour des réfugiés est souvent empêché par l'ampleur des destructions : l'une des professeures indique ainsi qu'elle ne trouve pas d'appartement à Nantes et qu'elle reste par conséquent à Grenoble. Pour finir, plusieurs profitent de la liberté de circulation retrouvée, et de la fin des laissez-passer imposés par l'occupant allemand, au moment de la Libération de la ville le 12 août 1944, pour rejoindre leur famille.

Il faut enfin dire un mot de ces professeures dont la directrice n'a plus aucune nouvelle, ce qui témoigne non seulement des difficultés de communication de l'époque mais peut aussi laisser craindre qu'elles aient subi les vicissitudes de la guerre.

## Décision générale relative à la validation de la carte d'écoliers pour l'année scolaire 1944-1945

Producteur : Ministère de la Production industrielle
Destinataire(s) : Inspection académique
Cote : 1660 W 46
Dates : 27 février 1945
Lieu : Paris
Dimensions : 21 cm x 27 cm

Publiée au *Journal officiel de la République française* du 7 mars 1945, la décision du ministère de la Production industrielle du 27 février précédent fixe la valeur et la durée de validité de la carte d'articles d'écoliers pour l'année scolaire 1944-1945. Dactylographiée sur papier pelure, elle est diffusée dans les administrations, dont l'inspection académique de Loire-Inférieure.

Si les principes du ravitaillement et du rationnement sont posés par la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation de la Nation en temps de guerre, c'est à partir 23 septembre 1940, en raison de la situation économique (hiver rigoureux, pillage des Allemands, rupture des sources d'approvisionnement extérieur...) que le rationnement généralisé entre en vigueur avec l'institution des cartes d'alimentation dans toute la France. Afin d'établir des plans de collecte et de répartition des produits, de distribuer les bons et tickets

de rationnement, une gigantesque administration du ravitaillement est mise en place. Quotidiennement, les enfants, comme les adultes, sont soumis à des restrictions alimentaires, vestimentaires... Les fournitures scolaires n'échappent pas aux tickets de rationnement. Instituée par décision générale du ministère de la Production industrielle et des communications du 23 août 1943, la carte d'articles d'écoliers est attribuée individuellement et nominativement aux élèves et professeurs des établissements d'enseignement publics et privés. Elle permet l'acquisition de cahiers, carnets et copies contre la remise de tickets. Il existe six modèles de carte, chacun comportant des tickets-chiffres et des tickets-lettres dont le nombre, la valeur et la durée de validité sont revus périodiquement. Ainsi, pour la période scolaire comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 1945 et le 31 août 1946 (durée de validité de la carte 1944-1945), une valeur de 5 points est nécessaire pour acheter un cahier de brouillon ayant pour format 22 x 17,5 cm et 96 pages.

Pour éviter la flambée des prix et une pénurie, les cartes de rationnement perdurent plusieurs années après la fin de la guerre. Les derniers tickets de rationnement (concernant le sucre, l'essence et le café) disparaissent le 1<sup>er</sup> décembre 1949.

## Télégramme et arrêté concernant la fin de la Seconde Guerre mondiale dans les écoles

Producteur : Préfecture de Loire-Inférieure
Destinataire(s) : Maires
Cote : 1660 W 49
Dates : 7 mai 1945 et 12 juin 1945
Lieu : Loire-Inférieure
Télégramme : 21 cm x 27 cm Arrêté : 21 cm x 30,5 cm

Ce télégramme du 7 mai et cet arrêté du 18 juin 1945 émanant du préfet de Loire-Inférieure réglementent l'arrêt des cours au moment de l'annonce de la capitulation de l'Allemagne et à l'occasion de la commémoration de l'Appel du 18 juin 1940. Ces documents tapuscrits sont adressés à tous les maires des communes du département.

Dans la nuit du 6 au 7 mai 1945, la capitulation allemande sans condition est signée au quartier général des forces alliées à Reims. Elle ordonne la cessation des combats à compter du 8 mai, 23 h 01. Pour célébrer cet événement, le préfet de Loire-Inférieure prend un certain nombre de mesures dans un télégramme officiel du 4 mai où les maires du département sont chargés de faire sonner les carillons et les cloches des églises, organiser des manifestations, pavoiser les édifices publics et inviter la population à en faire autant dès l'annonce officielle de la victoire. Le télégramme

du 7 mai (dont copie est transmise au sous-préfet de Châteaubriant) leur demande encore de faire cesser la classe dans toutes les écoles publiques et privées, et ce dès que les cloches sonneront la fin des hostilités. Le préfet invite alors les élèves à entonner *la Marseillaise*, l'hymne national interdit en zone occupée depuis juillet 1941 devenu un symbole fort de la Résistance et de la Libération. Il est à noter qu'à cette date la situation est très particulière pour les enfants de la poche de Saint-Nazaire seulement libérée le 11 mai 1945. Plusieurs milliers d'enfants sont éloignés de leur habitation. Le sous-préfet ajourne même la rentrée des classes en octobre 1944 : seules des classes provisoires sont aménagées lorsque les conditions matérielles le permettent, puisque de nombreuses écoles sont soit détruites, soit toujours occupées par les troupes allemandes ou, encore, encombrées par du matériel.

Quelques semaines plus tard, l'arrêté préfectoral du 12 juin 1945 décide l'arrêt des classes le matin du 18 juin 1945 dans tous les établissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur du département. Cette journée, non chômée pour les travailleurs, est retenue par le général de Gaulle pour le défilé de la victoire à Paris. Commémoration symbolique de l'appel du 18 juin 1940, elle est aussi célébrée à Nantes par des festivités, des cérémonies officielles ainsi qu'un défilé militaire.

## Cahier d'entretien avec Nicolas Rutigliano, ancien résistant

Producteur : Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale
Destinataire(s) : Membres du comité
Cote : 27 J 50
Dates : 1 <sup>er</sup> juin 1948
Lieu : Nantes
Dimensions : 21 cm x 27 cm

En octobre 1944, Henri Michel, professeur et historien, crée la Commission pour l'histoire de l'Occupation et de la Libération de la France (CHOLF) pour recueillir le maximum de témoignages sur la Seconde Guerre mondiale. En 1951, le Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale est créé par un décret, résultant de la fusion de la CHOLF et du Comité d'histoire de la guerre (créé en juin 1945). Ce Comité (qui devient en 1978 l'Institut d'histoire du temps présent) réalise un travail considérable d'enquêtes en s'appuyant sur un réseau de correspondants et d'historiens chargés de recueillir des informations auprès de témoins.

Cette notice individuelle dactylographiée présente le parcours de Nicolò Rutigliano (Nicolas, alias Roger Leblond), né en 1888 à Athènes, et évoque ses actions de résistance menées à Nantes avec son fils, Libertaire, entre 1940 et 1944.

La famille Rutigliano quitte l'Égypte et arrive en Loire-Inférieure dans les années 1930. Libertaire (1921-1945) poursuit ses études à Saint-Nazaire, puis au lycée Clemenceau à Nantes où il est élève de classe préparatoire. Il adhère en 1942 au Front national (groupe du parti communiste) et y devient responsable des étudiants puis responsable régional. En 1943, il interrompt ses études et s'investit plus encore dans la résistance en imprimant des tracts et journaux clandestins. Nicolas relève, quant à lui, les plans des fortifications de Nantes pour les remettre aux Américains.

Le 1<sup>er</sup> avril 1944, Nicolas et son fils sont arrêtés au domicile familial et conduits dans les locaux de la Gestapo à Nantes et sont torturés : « le 3 avril, j'ai été torturé avec mon fils, l'un devant l'autre le 24 avril ; une troisième fois le 10 mai 1944 ». Nicolas est libéré mais son fils est transféré au camp de Compiègne (8 juin) puis vers Dachau (18 juin).

À Dachau, Libertaire poursuit son action désormais plus humanitaire en récoltant du pain pour les prisonniers les plus faibles. Le camp est libéré par l'armée américaine le 29 avril 1945, mais, Libertaire ayant contracté la tuberculose, y meurt le 6 mai 1945. Un collège public nantais (quartier de l'Éraudière) porte aujourd'hui son nom.

## Cahier d'entretien avec Julie Martin, ancienne résistante

Producteur : Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale
Destinataire(s) : Membres du comité
Cote : 27 J 52
Dates : 14 février 1949
Lieu : Nantes
Dimensions : 21 cm x 27 cm

En octobre 1944, Henri Michel, professeur et historien, crée la Commission pour l'histoire de l'Occupation et de la Libération de la France (CHOLF) pour recueillir le maximum de témoignages sur la Seconde Guerre mondiale. En 1951, le Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale est créé par un décret, résultant de la fusion de la CHOLF et du Comité d'histoire de la guerre (créé en juin 1945). Ce Comité (qui devient en 1978 l'Institut d'histoire du temps présent) a réalisé un travail considérable d'enquêtes en s'appuyant sur un réseau de correspondants et d'historiens chargés de recueillir des informations auprès de témoins.

Cette notice individuelle dactylographiée présente le parcours de résistante de Julie Martin (1891-1975), institutrice à l'école publique de jeunes filles de la rue Harrouys de Nantes ayant accompli toute sa carrière dans le département de Loire-Inférieure.

Elle est arrêtée le 6 mars 1942 par la Gestapo dans sa

classe, accusée de gaullisme et d'espionnage. Sa jeune sœur, Alberte Martin, est arrêtée le même jour et pour les mêmes motifs. Il leur est notamment reproché d'avoir participé à la rédaction du journal clandestin *En captivité* et de l'avoir dactylographié. Ce journal gaulliste nantais, créé par Pierre Le Rolland, est diffusé de novembre 1940 à août 1941 et dénonce l'occupation allemande. Julie et Alberte font partie des membres fondateurs du journal, créé à l'occasion de l'interdiction de la célébration du 11 novembre 1940. D'abord confidentiel, il est ensuite diffusé à 1 000 exemplaires dans la zone occupée, jusqu'à Reims.

Les deux sœurs sont également accusées d'avoir fourni des informations sur l'aérodrome de Château-Bougon et sur les chantiers navals du port de Nantes à Pierre Le Rolland en vue de sabotages ou d'attentats, et d'appartenir au réseau de résistance et de renseignements Hector.

Après 4 jours de détention à Nantes, Julie et Alberte Martin sont transférées au fort du Hâ à Bordeaux, alors prison politique pour les opposants et les résistants.

Julie et Alberte, sont libérées sous surveillance au bout de 7 mois et demi de prison le 22 septembre 1942. Elles retournent vivre rue d'Aguesseau, et Julie reprend son poste d'institutrice jusqu'en janvier 1948, date à laquelle elle fait valoir ses droits à la retraite. Son dossier de carrière ne fait pas mention de cette interruption dans sa carrière.

# PARTICIPER AU CONCOURS NATIONAL DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION

Le service éducatif des Archives départementales se tient à la disposition pour accueillir tous les groupes d'élèves participant au concours national de la Résistance et de la Déportation dans le cadre d'ateliers pédagogiques ou pour une visite des bâtiments. Les documents reproduits dans la plaquette peuvent être, à cette occasion, présentés si leur état matériel le permet.

En cas de souhait d'accompagnement spécifique, une demande écrite devra être adressée aux Archives départementales.

## Contact :

📍 Service éducatif – Archives départementales  
6 rue de Bouillé – CS 23505 – 44035  
Nantes cedex 1

☎ 02 51 72 93 20

✉ archives.educatif@loire-atlantique.fr



Cet ouvrage est une édition du conseil départemental de Loire-Atlantique.

Direction scientifique : Philippe Charon

Coordination scientifique de l'ouvrage : Véronique Sassetti-Aguilera

Rédaction des notices : Quentin Audran, Lionel Block, Élise Bouvry, Fabrice Cheignon, Olivia Cottineau, Gildas Couvreur, Frédérique Garnier, Luce Gaume, Bérengère Glotain, Morgan Le Leuch, Cyrille Le Thiec, Séverin Neveu, Valérie Roux, Véronique Sassetti-Aguilera.

Infographie : Élise Bouvry

## ACCÈS

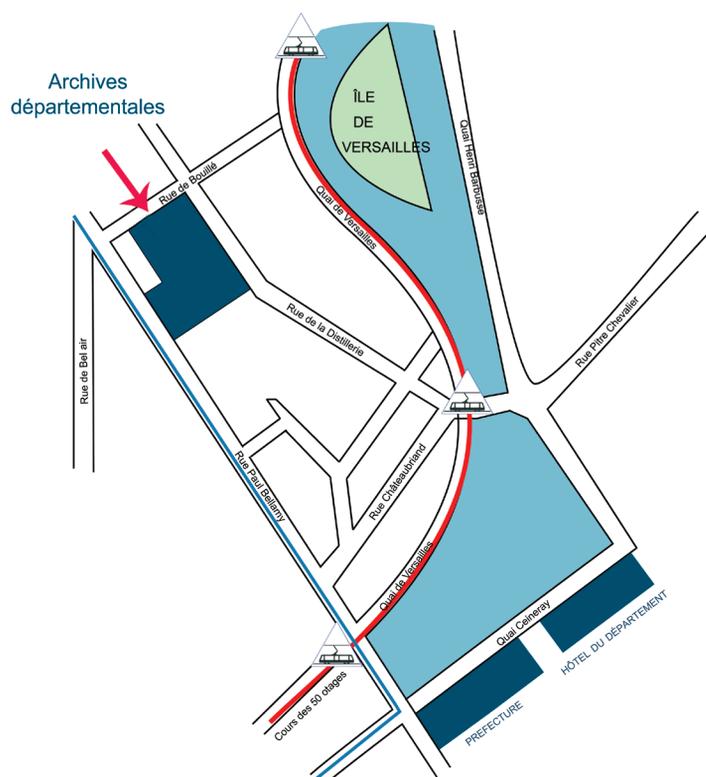
### Archives départementales de Loire-Atlantique

6 rue de Bouillé à Nantes

- Bus 12 - Bus C2 - Bus 23 :  
arrêt Bel Air
- Tram ligne 2 (Gare de Pont-Rousseau / Orvault-Grand Val) :  
arrêt Saint-Mihiel
- Tram ligne 3 (Neustrie / Marcel-Paul) :  
arrêt Viarme



Bâtiment et parking accessibles aux personnes à mobilité réduite



Département de Loire-Atlantique  
Direction culture et patrimoine  
Archives départementales  
6 rue de Bouillé - CS 23505 - 44035 Nantes cedex 1  
Tél. 02 51 72 93 20 - Fax : 02 40 20 26 91  
Courriel : [archives@loire-atlantique.fr](mailto:archives@loire-atlantique.fr) - Site internet : [archives.loire-atlantique.fr](http://archives.loire-atlantique.fr)

Mise en page : Archives départementales  
Crédits et légendes photos : Département de Loire-Atlantique sauf mention contraire  
Impression Octobre 2022 - Imprimerie Val PG

CABINET DU MINISTRE DE  
L'EDUCATION NATIONALE

LIVRES INTERDITS

par l'Ordonnance du 30 Aout 1940 .

A N N E X E

A L'ORDONNANCE CONCERNANT L'INTERDICTION DE LIVRES  
DE CLASSE FRANCAIS DU 30 AOUT 1940

L. Brossolette

- Histoire de France - Cours moyen - Certificat d'Etudes Paris 1937 - Librairie Delagrave, 15, rue Soufflot.

H. Guillemain et  
l'Abbé Le Ster

- Histoire de France - Cours moyen Préparatoire, Paris 1936 - Librairie "L'Ecole" 11, rue de Sèvres

M. Guibaud

- Histoire de France - Cours préparatoire, Paris 1934 - J. de Gigord, Editeur, 15, rue Cassette

A. Lechevalier

- Précis historique de la Guerre de 1914 - Cours Moyen - Supérieur - Le Havre, Librairie Delahaye - 16, rue Thiers.

L I S T E A 1 (Communiquée le 25 Juillet 1941)

Librairie Eugène Belin, 52, rue de Vaugirard -

- 1) Beley - Choix de lectures allemandes 1813-1913; Paris 1932
- 2) " - L'épreuve d'allemand au cours préparatoire supérieur; Paris 1920
- 3) Blanchet - Histoire contemporaine depuis le milieu du 19ème siècle. Classe de philo. et de math.
- 4) Blanchet-Toutain - Histoire de France et notions d'histoire générale. Enseignement prim. sup. et cours compl. 3 a 1852-1920.
- 5) " - L'Histoire de France à l'école - Cours du Cert. d'études et cours sup.
- 6) Bouchez - Le Bendiges Deutschland; Paris 1939
- 7) " - Wer will den kann. Seconde et première. II Littérature
- 8) Brune - Le tour de l'Europe pendant la guerre. Cours moyen /....

- 9) Kochersberger Choix de lectures allemandes; 1905
- 10) Toutain Histoire de la grande guerre 1914-1918
- 11) " L'Europe et la France de 1871-1914 . Les causes lointaines et immédiates de la guerre actuelle 1917 .

Librairie Bloud & Gay, 3, rue Garancière .

- 12) Martin J. Petite histoire de la guerre 1914-1918
- 13) Prévost-Laurent Le Tour du Monde de Pierre DuCourg . Livre de lectures à l'usage des cours moyen et supérieur.

Librairie Armand Colin, 103, Bd Saint-Nichain

- 14) Brossolette Histoire de la Grande Guerre 2. 1922
- 15) Histoire Ecoles primaires sup. 3<sup>e</sup> année 1935.
- 16) Lavisse - La deuxième année d'histoire de France . Hist. ancienne, histoire générale . Cours sup. 1938
- 17) Pfister - Lectures alsaciennes . Géographie . Histoire - Biographies .

- 18) Schweitzer-Simonnot Deutsches Lesebuch-Deutsche Kulturgeschichte in Wort und Bild für Secunda, Prima und Oberprima.  
Librairie Delahaye, 16, rue Thiers, Le Havre

- 19) A? Lechevalier Résumés d'histoire de France  
Cours élém. et cours moyen 1935  
Edition Delalain, 115, Bd Saint-Germain

- 20) Lespès-Marcantillon Histoire de France . Cours élémentaires
- 21) Lespès-Chales Histoire de France - Cours moyen
- 22) Histoire de France - Cours sup. et compl.

- 23) Laclef-Bergeron Notions essentielles d'histoire de France .  
Cours élémentaire .  
Librairie Henri Didier, 4 & 6 rue de la Sorbonne

- 24) Burghard Recueil de versions allemandes et exercices de lecture de manuscrits allemands à l'usage des candidats aux grandes écoles

- 25) Meneau-L. Beleyman Neues Lesebuch für Oberprima : 1932-1934

- 26) Mathis-Meneau Cours de langue allemande  
Müller-Schirron Cours moyen; 3<sup>e</sup>me partie 1940

- 27) Schade-Berthet- Henry d'Ollières Deutsches Erzähler von heute ; Paris 1940

/.....

Les causes

Librairie Garnier Frères, 6, rue des Saints-Pères

- 28) H. Heine Morceaux choisis
- 29) Mathis Lectures allemandes contemp. Récits militaires, textes se rattachant à l'étude de la géographie et de l'histoire.

Librairie Gedalge, 75, rue des Saints-Pères

- 30) Lomont a) Histoire de la grande Guerre  
b) La route de la victoire. Histoire de la Grande Guerre.
- 31) Perron-Lomont Les grandes questions de l'Histoire de France C.E.P.

Librairie J. de Gigord, 15, rue Cassette

- 32) CH. Aimond Histoire de France. Cours sup. 3<sup>e</sup> année du Brevet élémentaire 1936
- 33) Guiraud Histoire de France depuis les origines jusqu'à nos jours. Cours élémentaire et moy. 1934.
- 34) " Histoire de France depuis les origines jusqu'à nos jours. Classe de 7<sup>e</sup> 1937.
- 35) " Histoire de France depuis les origines jusqu'à nos jours. Cours moyen développé 1934.

Librairie Hachette, 79, boulevard St Germain

- 36) L. André Deutschland 1913 (1940)
- 37) Cohen, Rob. La grande guerre 1914-1918. L'encyclopédie par l'image 1932
- 38) Vidal Petite histoire de France. Cours moyen C.E.B
- 39) Bertaux-Lepointe L'Allemand et l'Allemagne par les textes. Classe de philo. et de math. 1932.
- 40) Schöne Cent compositions d'histoire et de géographie à l'usage des candidats au Brevet élémentaire.
- 41) " Cent questions d'histoire et cent questions de géographie. Brevet élémentaire.
- 42) Dauzet, Pierre Gloria-Histoire illustrée de la guerre 1914-18
- 43) Gauthier - Deschamps Histoire de France. Cours moyen et sup. *anciennes éditions c.d.p. antérieures à 1941*
- 44) " " Leçons complètes d'histoire
- 45) J. Isaac 1789-1912 Petite histoire contemporaine. 3<sup>e</sup>me édition complétée, 1918

/.....

62) C  
63) W  
64)

46) Malet Histoire de France . 5.11. Depuis la Révolution

47) Malet-Isaac Histoire contemporaine depuis le milieu du 19<sup>e</sup> siècle. Classe de philosophie et de mathém. (ancienne édition) C. d. d. Antérieurs à 1944

Librairie E. Hatier, 8, rue d'Assas

48) Hallynck Memento d'histoire contemporaine. 2<sup>e</sup>me année du Baccalauréat .

49) Heine Voyage dans le Harz (Les classiques pour tous)

50) " Harzreise (Les classiques pour tous)

51) Munk-Guillillon Germania

52) Gaillard d'Amat Histoire contemporaine de 1848 à nos jours .

Librairie Istra, 7, rue de Lille .

53) Livre de lectures allemandes à l'usage des complémentsaires des écoles... d'Alsace et de Lorraine

54) Motz Petites lectures françaises . Cours élémentaire à l'usage des écoles d'Alsace et de Lorraine .

55) Depreuil-Gadet La question écrite d'histoire au Brevet élémentaire.

56) E. Prévost- L. Kuller Leben u. Welt. Lese und Übungsbuch für den gesamten Unterricht in der deutschen Sprache in den elsässischen und Lothringischen Schulen, Oberstufe.

57) E. Prévost- L. Kuller Deselust und Lesefreude . Fidel für den Anfangsunterricht für die Schulen in Elsass und Lothringen. 2. und 3. Schuljahr .

58) " " Der Jugendfreund. Lese- und Übungsbuch für den gesamten Unterricht in der deutschen Sprache in den elsässischen und lothringischen Schulen . 4. und 5. Schuljahr

59) Livre de lectures allemandes à l'usage des écoles secondaires d'Alsace et de Lorraine . Classe de 4<sup>e</sup> et cl. sup.

Librairie Larousse, 13 21 rue de Montparnasse

60) Marchand Die Familie Müller . Vol. 2. Deutsches Lehrbuch

Maison Nane, 15, rue Cassette .

61) Manuel d'histoire . Brevet élémentaire .

/.....

- 5 -

Masson et Cie Editeurs 120 Bd St Germain

- 62) Clarac-Wintz Deutsches Sprachbuch 4e  
 63) Weiler-Bodevin Deutsches Sprachbuch 3e  
 64) " " Deutsches Lesebuch 2e  
 65) " " Cours d'Allemand (Deuxième langue)  
 Classe de 3e  
 66) " " L'Allemand aux examens. Versions ;  
 thèmes, compositions  
 67) " " Deutsches Lesebuch Cl. de phil. et de  
 math. 1936

Edition Albin Michel - 22, rue Huyghens

- 68) Duprez Histoire de France, cours moyen et sup.

Edition Montaigne, 15, Quai de Conti

- 69) Cahen-Ronce-Folinois Cours d'histoire. Le Monde de 1939-1937  
 4ème année

Fernand Nathan - Editeur, 18 rue Monsieur le Prince

- 70) Hinzelin Légendes et Contes d'Alsace  
 71) Kaufmann Scènes alsaciennes  
 72) Mohler-Schaefer Alsace et France. Choeur à 4 voix  
 73) H. Weiler Bilderbuch ohne Bilder (neue Folge)  
 Eine Beigabe zum Bilderbuch ohne Worte.

Presses Universitaires de France, 108, Bd St-Germain  
(ed. Pieder)

- 74) Rogie La grande guerre  
 75) Rogie-Despiques-Mignot Eléments d'histoire de France de 1610  
 à nos jours : Cours moyen

Librairie Vuibert, 65, Bd Saint-Germain

- 76) Massoul Neues deutsches Lesebuch  
 77) Stier-Lang Sprich deutsch vol. 2.3  
 78) Carnac Cours de Thèmes allemand

/.....

Librairie Catholique Emmanuel Vitte , 10 p rue Jean-Bart

79) Bernard Histoire de la grande guerre (1914-1920)  
suppl. & l'histoire contemp.

80) " Histoire de France . Cours moyen

81) Gaquère Histoire contemporaine (1848-1930) Phil.  
et math.

82) Un comité de professeurs: Histoire de France. Cours sup. -  
(Coll. Ecole libre) 1935 .

-1-1-1-1-1-1-1-1-

83) Histoire de France, cours moyen de sup.

84) Histoire de France, cours sup. de 1931-1937

Librairie Catholique Emmanuel Vitte

85) Histoire de France, cours sup. de 1931-1937

86) Histoire de France, cours sup. de 1931-1937

87) Histoire de France, cours sup. de 1931-1937

88) Histoire de France, cours sup. de 1931-1937

89) Histoire de France, cours sup. de 1931-1937

90) Histoire de France, cours sup. de 1931-1937

91) Histoire de France, cours sup. de 1931-1937

92) Histoire de France, cours sup. de 1931-1937

93) Histoire de France, cours sup. de 1931-1937

94) Histoire de France, cours sup. de 1931-1937

95) Histoire de France, cours sup. de 1931-1937

96) Histoire de France, cours sup. de 1931-1937

97) Histoire de France, cours sup. de 1931-1937

98) Histoire de France, cours sup. de 1931-1937

99) Histoire de France, cours sup. de 1931-1937

100) Histoire de France, cours sup. de 1931-1937

Les versements sont accompagnés d'une déclaration certifiée exacte, en double exemplaire, des éléments ayant servi de base à l'assiette des taxes constituant la cotisation.

Les entreprises assujetties sont tenues de présenter à la première réquisition leur registre de sortie des produits aux agents du comité d'organisation chargés par celui-ci de la vérification des déclarations souscrites.

Art. 6. — Le conseiller d'Etat secrétaire général pour les questions économiques et le conseiller d'Etat secrétaire général à la production agricole sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 2 avril 1943.

*Le ministre secrétaire d'Etat  
à l'Agriculture et au ravitaillement,*

MAX BONNAFOUS.

*Le ministre secrétaire d'Etat  
à l'économie nationale et aux finances,*

PIERRE CATHALA.

**Commission chargée de l'instruction des différends soulevés par l'application des accords de contingentement de la production du sucre.**

Par arrêté du 6 avril 1943, M. Perard, président de la section spécialisée du Nord-Est, a été nommé, en remplacement de M. Jean Lepicard, membre suppléant représentant les planteurs de betteraves, au sein de la commission chargée de l'instruction des différends soulevés par l'application des accords de contingentement de la production du sucre.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

**Décret n° 921 du 12 avril 1943 relatif à l'interdiction de certains livres scolaires.**

Le chef du Gouvernement,

Vu l'acte constitutionnel n° 12;

Sur le rapport du ministre secrétaire d'Etat à l'éducation nationale,

Décète:

Art. 1<sup>er</sup>. — L'usage de certains livres scolaires peut être interdit dans les établissements d'enseignement primaire ou secondaire publics par arrêté du ministre secrétaire d'Etat à l'éducation nationale, pris après consultation d'une commission instituée à cet effet.

Art. 2. — Il est institué deux commissions distinctes : l'une pour l'enseignement primaire, l'autre pour l'enseignement secondaire. Chacune d'elles se réunit au début de chaque trimestre de l'année scolaire en session ordinaire. Elles peuvent être convoquées en session extraordinaire à tout moment.

Art. 3. — La commission prévue pour l'enseignement secondaire a qualité pour émettre un avis sur les ouvrages susceptibles d'être utilisés dans les classes secondaires des lycées et collèges et dans les classes supérieures des lycées. Elle est ainsi composée:

Le directeur de l'enseignement secondaire, président;

Un professeur titulaire de l'enseignement supérieur public;

Quatre inspecteurs généraux de l'instruction publique (enseignement secondaire);

Quatre professeurs de l'enseignement secondaire;

Quatre membres pris hors des cadres de l'enseignement public, dont un au moins à titre de représentant des associations de parents d'élèves;

Un chef de bureau de la direction de l'enseignement secondaire assurant les fonctions de secrétaire.

J. O. Sur 19-4-1943



Saint-Nazaire, le 21 Octobre 1940

*Duplicata pour  
Monsieur le Profet  
de la Lane  
Superieure*

Le Professeur d'Ecole Pratique René ROSS

à Monsieur le Maréchal de France Philippe PÉTAIN  
Chef de l'Etat Français (par le haut intermédiaire  
de Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique)

Monsieur le Maréchal,

J'ai l'honneur ayant la fierté d'avoir servi sous vos ordres en 1916 devant VERDUN, de faire appel aujourd'hui, par la voie hiérarchique à votre très haut sentiment de la justice.

Professeur à l'Ecole Pratique de SAINT-NAZAIRE où j'enseigne les Sciences et réputé Juif (encore que je ne pratique aucune religion et que mes sympathies aillent depuis longtemps au Christianisme), je suis chassé de mon emploi par l'Article 2, paragraphe 4, du "Statut des Juifs".

Si j'exerçais une fonction non soumise à l'interdiction (qui me paraît absolue) édictée par cet article 2, il me suffirait pour demeurer fonctionnaire:

- 1°) soit de posséder la carte du combattant 1914-18,
- 2°) soit d'avoir été cité au cours de la campagne 1914-18,
- 3°) soit d'avoir été cité au cours de la campagne 1939-40,
- 4°) soit d'être titulaire de la Légion d'Honneur à titre militaire.

Or, Monsieur le Maréchal, au lieu de remplir une de ces quatre conditions, je les remplis toutes les quatre et au-delà.

En effet:

- 1°) J'ai fait la guerre 1914-18 dans une Unité combattante (carte du combattant N° 85.946 du Pas de Calais).
- 2°) J'ai été cité à l'Ordre du Jour du Régiment en 1916 (Croix de Guerre 1914-18).
- 3°) J'ai été cité à l'Ordre du Jour de la Division en 1940 (Croix de Guerre 1939-40).
- 4°) Je suis Chevalier de la Légion d'Honneur à titre militaire.

Si j'ajoute que deux fois blessé en 1916 et 1918, j'ai toutefois refusé en 1939 toute affectation spéciale dans l'enseignement et insisté pour rester à la tête d'une Unité Combattante vous serez fixé sur la profondeur de mes sentiments nationaux.

Si vous voulez bien d'ailleurs faire procéder à mon sujet à toute enquête qu'il vous plaira, vous verrez, Monsieur le Maréchal, que le citoyen et le professeur fut et demeure aussi national que le soldat.

Tenant compte de cela et du fait que j'ai à ma charge ma femme, deux enfants et ma belle-mère, réfugiée de Calais et restée sans appui

par la mort au Champ d'Honneur de son fils mort pour la France le 6 Avril 1917 au Chemin des Dames (Croix de guerre et Médaille militaire) je viens demander à votre haute et sereine justice la possibilité de rester à titre exceptionnel à mon poste de professeur de Sciences à l'Ecole Pratique de Saint-Nazaire, soit d'obtenir un emploi équivalent et de ma compétence dans une autre branche de l'administration (poste dans la zone occupée à cause des possibilités de déménagement).

Né Français, fils de Français, petit-fils de Français, je reste, quoi qu'il arrive, passionnément dévoué à ma Patrie: la France et, dans l'attente d'une réponse que je me permets d'espérer favorable, je vous prie, Monsieur le Maréchal, de bien vouloir agréer l'hommage du respectueux dévouement

de votre soldat fidèle et dévoué

René ROSS, Professeur  
à l'Ecole Pratique de SAINT NAZAIRE  
(Loire-Inférieure)

N.B.-- Ci-joint un extrait de mes Services militaires (d'après les documents officiels en ma possession) et de mes titres scientifiques et Universitaires.

VILLE DE NANTES

-----  
 COMMISSARIAT CENTRAL  
 DE POLICE

-----  
 N° D.P.M. 2546-2  
 -----

NANTES, le 11 Novembre 1940

LE COMMISSAIRE CENTRAL

à Messieurs le Préfet de la Loire Inférieure  
 Député-Maire  
 Procureur de la République

Suite à mes communications des 9 et 10 Novembre courant relatives à la journée du 11 Novembre, j'ai l'honneur de vous rendre compte que j'avais fait surveiller de 20 h. à 8 h. du matin, les deux Monuments aux Morts ainsi que la Place Royale, alors que d'autre part et pendant les mêmes heures, une force de 12 gendarmes allemands accompagnés de 12 Inspecteurs de la Sûreté française sillonnait les principales artères du Centre de la Ville.

A 8 h. ce matin, en plus de ceux indiqués dans ma note du 10, j'avais fait installer des postes fixes aux Lycées Clémenceau et Guist'hau, à l'I.P.O. et à l'Ecole de Commerce.

Ci-après, détail des renseignements fournis chronologiquement par ces différents postes :

9 h. 30 - Ecole de Commerce - A 8 heures, entrée d'une dizaine d'élèves - à 9 h., 20 à 25 jeunes gens et jeunes filles se sont présentés à la porte, se sont consultés et ont fait demi-tour jusqu'à la Place Graslin où ils se sont dispersés. Une dizaine d'élèves qui suivent le cours de M. DUCHEMIN sont restés à l'Ecole.

9 h. 30 - Lycée Clémenceau - A 9 heures, 70 élèves environ se sont présentés à l'entrée du Lycée, se sont concertés et ont fait demi-tour par petits paquets - auraient l'intention de se rendre au Monument aux Morts - Dépôt de Gerbe.

10 h. - Palais de Justice - 100 élèves environ, entrés au cours de droit sont sortis à 9 h. 1/4 et 9 h. 1/2 sans aucun incident.

10 h. 35 - Monument aux Morts 1914-1918 - 150 étudiants et étudiantes, venus par petits paquets, tentent de déposer une gerbe - refoulés par le service d'ordre.

...../.....

J'établis un barrage avec un renfort de 10 unités; ordre est donné de ne plus laisser passer devant le Monument; je fais garder le sommet des Tables, une gerbe ayant été jetée par dessus le parapet.

10 h. 35 - Les élèves de l'I.P.O., munis d'une gerbe et suivis de 150 personnes environ se rendent en cortège au Cimetière de la Bouteillerie. J'envoie la voiture avec plusieurs agents et ordre de disperser. Le groupe se rend au contraire Place Louis XVI où il est dispersé une première fois, se reforme en partie rue d'Argentré où il est dispersé par la Police allemande et partie Rues Gambetta et Lorette de la Refoulais où il est également dispersé.

10 h. 40 - M. le Curé de St-Pierre avise qu'un drapeau tricolore flotte au sommet de la tour sud de la Cathédrale. Le sacristain n'a pas réussi à l'enlever. Je fais prévenir les pompiers qui sont de retour à leur caserne à 11 h. 45, nécessaire fait.

11 h. - Sont amenés au Commissariat de la Sûreté les nommés JEANROY Claude, 19 ans, et MICHON Maurice, 19 ans, élèves à l'École d'Hydrographie qui ont été appréhendés aux abords du Monument aux Morts alors qu'ils manifestaient ouvertement, en saluant étant stationnaires, coiffés du bonnet de l'I.P.O. et gantés de blanc. Les susnommés seront gardés à vue.

11 h. 25 - Hôtel-Dieu - Ecole de Médecine. Les rentrées et sorties se sont effectuées sans incident. Il y a cours cet après-midi de 14 h. à 18 h.

11 h. 30 - Un groupe de 130 étudiants et étudiantes dépose une gerbe cimetière de la Bouteillerie.

11 h. 50 - Un groupe de 50 étudiants et étudiantes, avec gerbe est dispersé rue Voltaire.

12 h. - Lycée Gabriel Guist'hau - Entrées et sorties normales - aucun incident.

Le Commissaire Central,



N.B. - Ce rapport n'a pas été communiqué à la Kommandantur.

COPIE

NANTES, le 9 Juillet 1941

Monsieur le Préfet de la  
Loire-InférieureNANTES

Monsieur,

Soutenant de tout coeur l'oeuvre du Maréchal, nous élevons, mon mari et moi, notre fillette, âgée de 13 ans, dans le culte de ce grand Français. A cet effet, elle porte sur elle la broche connue au nom du Maréchal en lettres bleu, blanc, rouge. Elève au Lycée Gabriel Guist'hau, elle fut arrêtée, il y a environ trois semaines, dans un couloir de l'Etablissement par une maîtresse surveillante Melle PONTEAU, qui lui donna l'ordre de retirer cette broche, ce que fit ma fillette sur le moment. Quelques jours plus tard, comme elle l'avait remise, cette même surveillante l'arrêta de nouveau lui renouvelant d'une façon formelle l'interdiction de porter cette broche, la menaçant si elle persistait du Conseil de discipline. Jugez de la stupeur de l'enfant qui arrive en larmes à la maison ne comprenant plus qu'une sanction pareille puisse être infligée pour ses sentiments exprimés envers le Chef de l'Etat. L'effigie de celui-ci est pourtant affichée en plusieurs endroits du Lycée, mais il faut bien reconnaître que peu de temps avant cet incident, dans une classe, le portrait du Maréchal avait été froissé, épinglé au mur la tête en bas et qu'il y était resté pendant plusieurs cours, donc toléré ainsi par certains professeurs. Ceci s'ajoutait aux nombreuses inscriptions Gaullistes que l'armée occupante du Lycée sut faire arrêter.

Bref, à la suite de la menace faite par Melle PONTEAU à ma fillette je me suis rendue au Lycée et j'ai posé la question du port des broches à Melle VERIAC, surveillante, qui me répondit qu'elle était surprise que le port de la broche du Maréchal soit interdit, que Madame la Directrice me donnerait toute indication à ce sujet. C'est donc à Melle CLUZEL, Directrice, que je me suis alors adressée en lui disant:

"Ma fillette portant une broche au nom du Maréchal a reçu l'ordre de Melle PONTEAU de la retirer. Le port de cette broche peut-il être toléré car je trouve étrange que le nom du Chef de l'Etat soit interdit ?"

.....

-Nul insigne n'est permis, pas plus une broche du nom de PETAINE qu'une autre me répondit-elle d'un ton formel.

J'ai su, par la suite, que d'autres élèves avaient reçu la même interdiction qui est, il me semble, d'un effet désastreux sur l'esprit des jeunes enfants au moment où tous les efforts doivent tendre à les grouper dans un sentiment de vénération autour de celui qui les sauva.

Je vous déclare, Monsieur le Préfet, que ma fillette, comme plusieurs de ses compagnes, du reste, continue à porter la broche du Maréchal, malgré les sanctions possibles, et je vous demande s'il ne serait pas possible de donner des instructions à la direction du Lycée pour que les sentiments d'affection envers le Maréchal puissent s'exprimer librement.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

H. BLOUIN

Mme Georges BLOUIN  
2, rue Guépin, NANTES

ACADÉMIE DE RENNES

Nantes, le 15 Juillet 1941

DÉPARTEMENT

de la Loire-Inférieure

L'Inspecteur d'Académie

à Monsieur le Préfet de la Loire-Inférieure, à

OBJET :

NANTES

Plainte BLOUIN

J'ai l'honneur de vous faire connaître les résultats de l'enquête à laquelle j'ai procédé à la suite de la plainte de Mme BLOUIN. Il est exact que le port de tout insigne, quel qu'il soit, a été interdit au Lycée de jeunes filles et ceci en application des instructions impératives de M. le Ministre et de M. le Recteur.

Dans le cas spécial de l'insigne portant le nom du Chef de l'Etat, Mme la Directrice désirant néanmoins savoir si elle appliquait bien les instructions dans leur esprit, demanda le 17 Mai à l'autorité supérieure quelle devait être son attitude. La décision ayant tardé à venir, la question a été de nouveau posée au Ministre. Je vous donne ci-après copie de la réponse reçue ce matin de M. le Recteur:

" Comme suite à la demande de renseignements du 17 Mai, de Mme la Directrice du Lycée de jeunes filles de NANTES relative au port de l'insigne dit " insigne PETAIN ", j'ai l'honneur de vous faire connaître que, par téléphone, M. le Secrétaire d'Etat (Direction du Secrétariat) me répond que le port de tout insigne, quel qu'il soit, est rigoureusement interdit à l'intérieur des établissements. "

Par ailleurs, il est inexact que Melle BLOUIN ait été menacée du Conseil de discipline.

Inexact aussi qu'un portrait du Maréchal ait été épinglé la tête en bas. Le portrait figure en bonne place dans les couloirs, vestibules, classes, et bureaux administratifs. L'un de ces portraits a été lacéré. Ce geste furtif a pu surprendre la surveillance, si active soit-elle, dans une salle dont les portes doivent rester ouvertes et devant laquelle, tous les jours, circulent des centaines d'enfants. Mme la Directrice a immédiatement adressé à toutes les familles une note les informant que toute élève qui déchirerait un papier ou une gravure affichée par l'Administration, ou qui ferait des inscriptions quelconques serait immédiatement renvoyée du Lycée. Les familles ont signé cet avertissement qui est conservé à l'Etablissement.

.....

Il est inexact que les autorités allemandes soient intervenues pour faire effacer des inscriptions. Les relations entre les autorités allemandes et l'Administration du Lycée ont toujours été correctes et empreintes d'une parfaite compréhension d'une situation exceptionnellement difficile. Les inscriptions Gaullistes qui furent rares ont été immédiatement effacées et ne se sont pas renouvelées depuis déjà plusieurs mois.

Depuis longtemps, je n'ai reçu aucune plainte contre le Lycée de jeunes filles. Les dernières remontent à Novembre et se rapportaient à des faits d'espièglerie d'enfants.

Mme la Directrice a surtout cherché, j'en suis certain, à faire régner avant tout la paix dans la maison et à intéresser les enfants aux oeuvres de solidarité nationale, patronnées par le Maréchal.

C'est ainsi que s'inscrivent à l'actif du Lycée de jeunes filles de NANTES, la vente de 1.425 portraits du Maréchal, le versement de 9.100 Frs au Secours National, à la Croix-Rouge, à l'Oeuvre des Frisonniers et à diverses Oeuvres privées, l'envoi d'un grand camion de vêtements neufs ou usagés, de plus de 1.000 paires de chaussures, l'envoi régulier de colis aux soldats filleuls, d'énormes paquets de vêtements et galoches aux Ecoles de BEAUVAIS et du CATEAU.

Les élèves n'ont jamais été contrariées dans l'expression de leurs sentiments de respect à l'égard du Maréchal et ont toujours eu par exemple le droit de décorer leurs chambres ou leurs salles de classes avec des portraits du Chef de l'Etat.

A mon avis, l'Administration du Lycée n'a fait qu'appliquer strictement les ordres reçus de M. le Ministre.

L'Inspecteur d'Académie,

Par ailleurs, il est inexact que Mlle ELVIE ait été...

Il est inexact aussi qu'un portrait du Maréchal ait été placé dans la salle de la directrice. Les portraits étaient en bon état dans les salles de classe, vestiaires, classes, et dans les dortoirs. Un portrait de M. le Maréchal a été placé dans la salle de la directrice. La directrice a été informée de ce fait par M. le Ministre. Elle a immédiatement effacé le portrait et a demandé à M. le Ministre de lui en faire un autre. M. le Ministre a répondu qu'il n'y avait rien de changé. La directrice a donc gardé le portrait. Elle a été informée de ce fait par M. le Ministre. Elle a immédiatement effacé le portrait et a demandé à M. le Ministre de lui en faire un autre. M. le Ministre a répondu qu'il n'y avait rien de changé. La directrice a donc gardé le portrait.

# PÉTAIN

## DEUX FOIS SAUVEUR DE LA FRANCE

Né en 1856

En 1868, il y avait au collège d'Arcueil un élève de douze ans qui s'appelait Philippe Pétain, fils d'un cultivateur de Cauchy-la-Tour, dans le Pas-de-Calais.

Tout appliqué qu'il était à ses devoirs et attentif à ses leçons, cela ne l'empêchait pas de se livrer parfois à des espiègleries dont on parle encore au collège !

Quand la guerre de 1870 éclata, Philippe Pétain n'avait pas quinze ans. C'est en 1876, à vingt ans, qu'il sortit de Saint-Cyr, sous-lieutenant de chasseurs à pied. Sur la frontière des Alpes, il apprit vite à connaître les hommes car, en montagne, la vie est rude et les officiers partagent les fatigues et les privations des simples soldats.

Au début de la guerre de 1914, le sous-lieutenant Pétain était devenu colonel à Arras. Dès les premiers combats il se distingua et fut nommé général. Ses premières étoiles furent cousues sur son dolman par la veuve du général de Sonis chez qui il s'était arrêté pour dormir.

Les mois passèrent, Pétain exerçait des commandements de plus en plus élevés. Le 21 février 1916, commença la grande attaque contre Verdun. La citadelle était le pivot de tout notre front ; sa perte aurait été un désastre ; il fallait un chef hors ligne pour diriger cette gigantesque bataille. Le généralissime fit appel à Pétain.

Celui-ci s'installa à Souilly. Il avait pris froid en route et il dut garder le lit. Mais malgré la fièvre il réorganisa la défense, communiquant aux officiers et aux soldats cette énergie dont il était animé. Il devait régler les plans d'attaque et de défense, s'occuper des moindres détails, du ravitaillement en vivres et en munitions de toute une armée, de l'évacuation des malades, des blessés. Malgré cet énorme travail, le général ne manquait pas, dans le froid et dans la neige, sous la pluie de mitraille qui jamais ne s'arrêtait, de visiter chaque jour les tranchées. Il parlait aux soldats, les reconfortait et leurs efforts leur semblaient ainsi moins pénibles parce qu'ils savaient que leur chef les partageait avec eux.

Ils gagnèrent la bataille de Verdun.

En 1917, après des échecs militaires et la défection des Russes, le pays et l'armée étaient tombés dans le désespoir et étaient prêts à abandonner la partie. Pétain fut nommé général en chef des armées françaises.

Un mois plus tard, « le Vainqueur de Verdun » avait rendu confiance au pays et à l'armée.

Le 19 Novembre 1918, le général Pétain était fait Maréchal de France.

En 1925, un puissant chef marocain souleva contre nous les tribus guerrières du Riff.

Le Maréchal se rendit au Maroc. Il examina la situation, dressa ses plans. Abd-el-Krim, battu, dut se rendre.

Plus tard, l'Espagne risquait de devenir notre ennemie. On eut recours à Pétain. Le respect universel dont son nom est entouré, sa droiture, apla- nirent les obstacles. Grâce à lui, l'Espagne est restée l'amie de la France.

Enfin, après la terrible défaite de 1940, après l'effondrement de nos armées, un homme s'est levé. Il a su obtenir du vainqueur des conditions qui sauvegardaient l'existence de la patrie et son honneur. Ce sauveur s'appelle Pétain.

Il a souvent dit qu'il comptait sur les Jeunes pour l'aider dans son œuvre immense de reconstruction du pays.

De tous les grands capitaines qu'a produit notre pays, de tous ses grands diplomates, de tous ses grands organisateurs, aucun n'a fait pour la France ce qu'a fait Pétain.

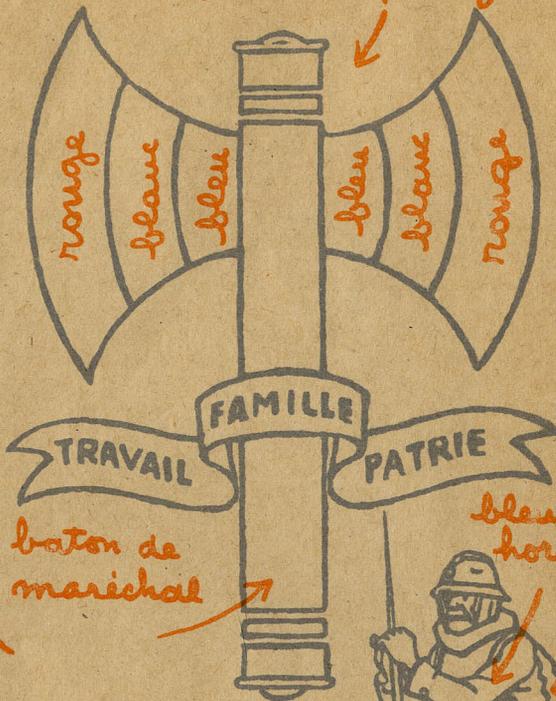
Soyons dignes de lui !

Mal Petain

la francisque Gallique



tenue du maréchal



baton de maréchal

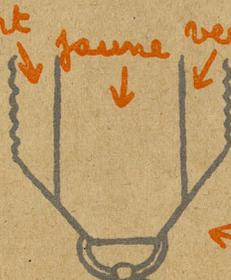
bleu horizon

peau de mouton

un poilu de Verdun



disposition des étoiles sur le manche



la médaille militaire, seule décoration portée par le maréchal



## Mes chers amis,

Consultez ces croquis. Ne les copiez pas servilement. Ce ne sont que des documents qui vous donneront les grandes lignes des costumes, dans lesquels vous trouverez quelques détails pittoresques, quelques types caractéristiques.

Commencez par étudier le personnage choisi par vous et tâchez d'imaginer son attitude dans la scène que vous voulez représenter.

Réfléchissez bien afin d'éviter les anachronismes, lesquels ne sont amusants que quand ils sont voulus.

Cherchez votre composition sur une maquette réduite. Ce petit travail préliminaire vous fera gagner bien du temps par la suite.

Pour retracer votre dessin à sa taille définitive, vous pourrez en faire l'agrandissement aux **carreaux**.

Il vous suffira pour cela de diviser votre maquette en un certain nombre de carrés ou carreaux, que vous numéroterez. La feuille de papier sur laquelle vous désirez exécuter le dessin sera partagée, elle aussi, en un nombre égal de carreaux numérotés de même façon.

Il ne vous restera, ceci fait, qu'à « placer » les traits contenus dans les carreaux de la maquette, dans les carreaux correspondants de votre feuille.

Il n'est pas nécessaire d'avoir de nombreuses couleurs à sa disposition pour colorier un dessin. Un bleu, un rouge et un jaune permettent théoriquement d'obtenir toutes les teintes. Pratiquement un vert n'est pas superflu.

Un peu de gouache blanche qu'on mélangera aux couleurs pour les éclaircir serait utile également.

Mais il n'est pas indispensable pour obtenir « l'effet » d'utiliser toutes les couleurs qui se trouvent dans la nature. Le camaïeu est une peinture imitant les bas-reliefs, dans laquelle on n'emploie que les divers tons d'une seule couleur.

Et à présent, mes chers amis, bon courage. Vous allez faire des fautes de perspective, vos personnages ne seront peut-être pas très anatomiques... ça n'a pas d'importance.

Il ne s'agit pas pour vous d'exécuter un tableau impeccable, mais de prouver votre intelligence, votre cœur et votre compréhension de l'œuvre de ceux qui, dans tous les domaines, ont travaillé à la grandeur de la France.



### L'ARBRE DE NOEL DU MARÉCHAL

Les réunions pour l'Arbre de Noël du Maréchal ont eu lieu dimanche dernier. Les enfants de toutes les écoles de Guérande, accompagnés de leurs Maîtres et Maîtresses, avaient été répartis en deux groupes, les plus petits rassemblés à l'école Ste-Marie, les grands à la salle Ste-Anne que Monsieur le Curé avait mise à la disposition des organisateurs. En raison du manque de place, les parents n'avaient pu être invités.

Suivant la volonté du Maréchal l'organisation de ces Arbres de Noël devait être confiée aux « Jeunes ».

Ce sont donc les jeunes gens de Guérande, avec, à leur tête, Monsieur Ménager, et les jeunes filles, dirigées par Mademoiselle Gouraud, qui mirent tout en œuvre pour mener à bien cette tâche. La décoration de la salle Ste-Anne fut particulièrement réussie.

Monsieur Touguet et ses confrères s'étaient chargés de fournir, et aux meilleures conditions, oranges et bonbons, articles rarissimes aujourd'hui.

Les dépenses furent couvertes en partie par une subvention du Conseil municipal. Pour le surplus, on fit appel à la générosité des Guérandais. Une quête, faite à domicile par les jeunes filles, rapporta la coquette somme de 1711 fr. 50.

M. le  
tesse  
SAI  
vice  
Coisp  
M. Cl  
leuse  
10 h  
pour  
de Fr  
DIM  
messe  
de la  
1/2, r  
mort  
Gléta  
basse  
famil

Les  
teurs  
chaq  
inclu  
Cure,  
re so  
leurs  
En  
inutil

OFF  
LU  
niver  
Pézer  
Bour  
MA  
de 5°  
land,  
ME  
mess  
Dauc  
Sand  
JE  
de 5°  
Bouz

Parmi les souscriptions figurent :  
L'Union des Combattants pour 100 fr.  
Les Mutilés 100.  
Les Poilus d'Orient 100.  
Le Comité des Fêtes 100.  
Les Amis de Guérande 100.  
Le Crédit de l'Ouest 100  
La Sté Générale 20.

Que tous ceux qui ont participé au succès de cette journée, soient ici chaleureusement remerciés.

Dans les deux salles, combles malgré le mauvais temps il y eut de la joie et des chants.

Des friandises furent distribuées à tous les enfants, et en outre des jouets aux plus petits.

Monsieur le Maire de Guérande assistait à la réunion de la salle Ste-Anne avec quelques conseillers municipaux. Il prit la parole pour remercier les organisateurs, et dire aux enfants ce que le Maréchal attend d'eux pour le relèvement de la France. Monsieur le Curé parla également dans le même sens.

Et la réunion prit fin aux cris poussés par tous de  
Vive le Maréchal

Vive la France  
Vive Guérande

UN VOLONTAIRE

VE  
mess  
Eon,  
Sa  
chan  
priso  
mort  
S  
Na  
bre  
dré  
né M  
Mari  
Na  
cemb  
Ren  
Gam  
mys  
Ann  
vill  
land  
Dé  
Anas  
dette  
s. p  
Maz  
Ma  
bre  
gnie  
chet  
aver  
men



INSPECTION ACADEMIQUE

Nantes, le

20 Mai

193

42

DE LA

LOIRE - INFÉRIEURE

*L'Inspecteur d'Académie de la Loire-Inférieure*

OBJET

Evacuation et repliement de la population scolaire des secteurs menacés à Monsieur le Recteur de l'Académie de

RENNES

Pour répondre aux prescriptions de la Circulaire du 15 Mai relative à l'évacuation et au repliement de la population scolaire des secteurs menacés, j'ai l'honneur de vous exposer ce qui suit :

En Septembre dernier, à la suite des bombardements auxquels avait été soumise la Ville de SAINT-NAZAIRE, depuis Mai 1941, et après une étude attentive de la situation, les autorités préfectorale, municipale et académique, avaient décidé, au moins comme mesure provisoire, de conseiller aux familles d'éloigner par leurs propres moyens leurs enfants vers la campagne.

Les Ecoles du quartier voisin du Port (Néan et Penhoët) avaient été fermées et leurs effectifs répartis entre les autres Ecoles.

Cette mesure avait eu pour effet de réduire de plus de moitié les effectifs qui ont été ramenés à la rentrée d'Octobre à 1.800 environ (1.600 d'âge scolaire, 200 dans les classes enfantines). A ce chiffre s'ajoutaient 400 enfants des Ecoles privées.

Les événements de fin Mars 1942 et les bombardements qui ont suivi ont provoqué de nouvelles évacuations volontaires qui ont ramené le nombre total des enfants des Ecoles publiques à 1.200 environ à la rentrée de Pâques. Ils ont encore diminué depuis cette date; on est en train de les recenser, leur nombre ne dépassera guère 850. Beaucoup de familles ont préféré éloigner leurs enfants vers la campagne où ils ont plus de tranquillité et une nourriture plus abondante. Maîtres et élèves sont fatigués par l'insomnie et la sous-alimentation.

Depuis fin Avril, la question de l'éloignement du plus grand nombre possible d'enfants s'est posée d'une manière impérieuse et a été étudiée par le Sous-Préfet de SAINT-NAZAIRE, le Maire, et l'Inspecteur Primaire, assistés de l'Architecte de

.....

la Ville et du Chef du Service des Réfugiés à la Préfecture.

Voici l'état actuel de préparation du travail d'évacuation :

### Ecoles publiques

Evacuation volontaire : Une Circulaire a été adressée aux parents pour leur conseiller de rechercher eux-mêmes un lieu d'évacuation. Ce moyen avait déjà réussi à éloigner 400 enfants à la rentrée de Pâques. D'autres parents pourront peut-être encore par des moyens personnels éloigner leurs enfants et simplifier ainsi le problème. Nous assisterons sans doute à une nouvelle baisse des effectifs à la rentrée de la Pentecôte.

Pour favoriser les départs, j'ai fixé au 20 et au 21 Mai les examens du Certificat d'études à SAINT-NAZAIRE.

Placement familial : J'ai fait procéder au recensement dans tout le département des locaux scolaires libres en tout ou partie. On a ainsi déterminé plusieurs zones notamment dans la région de CHATEAUBRIANT, de VALLET et du LOROUX-SOTTEBEAU, où les classes ne sont pas au complet et pourraient recevoir un plus grand nombre d'élèves. Dans la mesure des places disponibles, on a demandé aux Instituteurs des communes intéressées, en commençant par la région de CHATEAUBRIANT, de rechercher des familles susceptibles de recevoir des enfants, de leur donner les soins nécessaires et de les envoyer en classe. L'appel du Maire de SAINT-NAZAIRE dans ce sens a donné lieu à de nombreuses réponses et M. le Maire estime " qu'un magnifique élan de solidarité apparaît dans les offres faites par des familles appartenant à toutes les classes de la société ". Ces offres permettraient il y a quelques jours le placement de 110 enfants dans 7 communes. M. le Maire espère obtenir par ce moyen d'importants résultats (de l'ordre de 400).

Internats : Pour compléter ce que les moyens précédents n'auront pu réaliser, on envisage l'installation d'internats dans des propriétés réquisitionnées, notamment à la CHESNAIE, Commune de MAUVES, (10 Km en amont de NANTES). On pourrait y accueillir une cinquantaine de garçons, les enfants fréquenteraient les Ecoles publiques de MAUVES.

La METAIRIE, également commune de MAUVES, pourrait recevoir 50 filles, même régime scolaire.

Le Château de la FORÊT, à LE CELLIER, 15 Km en amont de NANTES, pourrait d'après M. le Maire, recevoir 200 enfants, mais M. l'inspecteur primaire m'affirme qu'il est plus raisonnable de considérer le nombre de 100. On installera des classes dans les locaux du Château.

J'estime trop optimistes les prévisions de M. le Maire de SAINT-NAZAIRE, tant pour le placement familial, que pour le placement en internats; Il faudra attendre la rentrée de la Pentecôte pour connaître le chiffre exact des besoins.

### Ecoles privées

L'enseignement libre recherche lui-même ses propres locaux et assurera semble-t-il d'ici quelques jours les moyens

- 3 -

en bénéficiant, cela va de soi, de possibilités que lui donnent les Services de la Préfecture pour la réquisition, l'installation des immeubles et les transports. Ses établissements seront surtout dispersés dans les communes de BASSE-GOULAIN, PLESSE, LE LOROUX-BOTTEREAU, GORGES, MONNIERES, VIEILLEVIGNE.

Il n'a pas encore été envisagé de faire appel au Maine-et-Loire car on considère que les possibilités d'accueil de la Loire-Inférieure ne sont pas épuisées.

L'Inspecteur d'Académie,

DÉPARTEMENT

de la  
Loire-Inférieure

L'Inspecteur d'Académie  
à Monsieur l'Inspecteur primaire de

OBJET :

SAINTE-NAZAIRE

Pourriez-vous me donner sur la situation à SAINTE-NAZAIRE les renseignements suivants que je communiquerai à M. le Recteur :

	Etablissements	
	Publics	Privés
- Nombre d'Elèves en temps normal ..... <i>Innauld-Marc. exaffé.</i>	4300	1400
- Nombre à la rentrée d'Octobre 1941 ....	2094	1275
- Nombre à la veille des bombardements de fin Mars .....	1798	1169
- Nombre à la veille de la Pentecôte ....	1023	598
- Nombre à la rentrée de la Pentecôte ...	938	556
Actuellement (sur réserves) Nombre d'Evacués :	800	200. en voie de réintégration total.
- Par les soins des familles, sur nos conseils .....	environ 3000	environ 900
- Nombre en placement familial .....	en cours (87 inscriptions)	
- Nombre au Centre Gynemer .....	50	50
- Nombre dans les Internats .....	34	23
Actuellement quels Internats avec leur importance ?	La Forêt 80-100 La Chesnaie 50 La Hétairie 50 Les Orchers 50 Nacquart 40-50 Heberlein 40-50	Gouffé 150 Rosa 40 Bouvier 38 Hildas 100 Fay 50

Tout ceci dans la mesure où vous êtes à même de répondre.

L'Inspecteur d'Académie,

La Forêt, la Chesnaie, la Hétairie se trouvent dans le refuge de Celles-Macé.  
Les Orchers, le propriétaire Nacquart et la Heberlein dans le refuge de Basse-Goulaine.  
Les internats publics sont actuellement en voie d'installation.  
1 nouveau cours de 50 enfants par la suite et un autre de 100 pour l'Asile de Nord sur en préparation.

*L'inspecteur*  
L'enseignant privé prévu pour l'établissement N. Dame (secondaire) et 21 p. sur les bords inférieurs le placement familial dans le refuge de l'Orchard-Bottier.

## La Préfecture communique

### Nouvelle collecte des glands

La récolte des fruits sauvages, et plus particulièrement des glands n'ayant pas donné les résultats escomptés, M. le Préfet Régional prescrit à tous les instituteurs d'organiser et de diriger, d'urgence, une nouvelle tentative avec le concours de tous les enfants des écoles. Le gland étant un des succédanés qui doivent compenser cet hiver le manque de café en provenance d'Afrique du Nord, tout devra être mis en œuvre afin d'obtenir le maximum de résultats. Un compte-rendu de ramassage (nombre d'enfants y ayant pris part, itinéraire parcouru ou zone collectée) avec tonnage, sera adressé, sous quinzaine, par chaque instituteur ou directeur d'école, à l'inspecteur d'Académie qui fera suivre au directeur départemental du ravitaillement général.

Intéressés à la propriété  
Nantes, le 23 novembre 1942

### ECOLE DE Mesquer (école publique de garçons)

Ces fruits ont-ils été enlevés de l'Ecole ?

non

Date de l'enlèvement :

néant.

Lieu où ils sont stockés actuellement :

école publique de filles  
Mesquer

Quantités récoltées en kilog.

Glands	Marrons	Faines	Autres fruits
38 kg	16 kg.	0	0

A. Mesquer le 19 décembre 1942.  
(Signature lisible)

*J. Paucou*  
chanveau

NANTES, le 23 Novembre 1942

l'Inspecteur d'Académie,

E. BODIN.

### ECOLE DE garçons des Montiers - en - Retz (Y.-L.)

Ces fruits ont-ils été enlevés de l'Ecole ?

Non.

Date de l'enlèvement :

Lieu où ils sont stockés actuellement :

locaux de l'école.

Quantités récoltées en kilog.

Glands	Marrons	Faines	Autres fruits
1 kg	20 kg.	/	/

A. Montiers le 28-11-1942.  
(Signature lisible)

*Chaillat*

NANTES, le 23 Novembre 1942

l'Inspecteur d'Académie,

E. BODIN.

ECOLE DE *Veillé*

Ces fruits ont-ils été enlevés de l'Ecole ?  
*non*

Date de l'enlèvement :

Lieu où ils sont stockés actuellement :  
*école*

Quantités récoltées en kilog.

Glands	Marrons	Faines	Autres fruits
	<i>30 kg.</i>		

A *Veillé* le *29 novembre 1942.*  
(Signature lisible)

*L. Libeau*

NANTES, le 23 Novembre 1942  
l'Inspecteur d'Académie,  
E. BODIN.

ECOLE DE *Garçons de Corsept*

Ces fruits ont-ils été enlevés de l'Ecole ?  
*non*

Date de l'enlèvement :

Lieu où ils sont stockés actuellement :  
*salle de classe.*

Quantités récoltées en kilog.

Glands	Marrons	Faines	Autres fruits
<i>1 kg.</i>	<i>25 kg.</i>	<i>/</i>	<i>/</i>

A *Corsept* le *27-11-42.*  
(Signature lisible)

*L'Instituteur J. Savarion*

NANTES, le 23 Novembre 1942  
l'Inspecteur d'Académie,  
E. BODIN.

ECOLE DE *filles de Béré de Chateaubriant*

Ces fruits ont-ils été enlevés de l'Ecole ?

Date de l'enlèvement :

Lieu où ils sont stockés actuellement :

Quantités récoltées en kilog.

Glands	Marrons	Faines	Autres fruits
<i>néant</i>	<i>2 kg</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>

A *Chateaubriant* le *2 décembre 1942.*  
(Signature lisible)

*Stéry*

NANTES, le 23 Novembre 1942  
l'Inspecteur d'Académie,  
E. BODIN.

CABINET DU  
MINISTRE  
:-:--:-:--:-:--:-:--:-:

PARIS, le 6 Avril 1943

Le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale

INSPECTION ACADEMIQUE  
9 AVR. 1943  
Loire-Inférieure

*à l'adm*

à Messieurs les Recteurs de la zone côtière  
et pour information à tous les autres  
:-:--:-:--:-:--:-:--:-:

Les bombardements sauvages de l'aviation anglo-américaine devenant de plus en plus fréquents, cela nous impose le devoir de prendre ou de prévoir avec plus de zèle et d'attention que jamais toutes les mesures propres à préserver autant qu'il est possible le sort des enfants qui étudient dans les divers établissements scolaires. Je crois donc nécessaire de vous rappeler encore une fois les principes qui m'ont toujours dirigé dans cette question depuis mon arrivée au Ministère. D'abord, s'il n'est pas possible, pour des raisons matérielles ou par la résistance des familles, d'organiser le transfert des enfants dans les colonies de vacances suffisamment éloignées, c'est-à-dire à plusieurs départements de distance, il faut considérer comme dangereuse toute la zone où votre Académie se trouve placée. Il faut donc éviter d'y faire, sous quelque prétexte que ce soit, de grands rassemblements d'enfants qui nous exposeraient à des catastrophes, les châteaux et toutes les vastes constructions placées à la campagne qu'on regarde aujourd'hui comme des lieux à peu près sûrs pouvant être bombardés d'un jour à l'autre. Si donc on ne peut pas envoyer les enfants en troupe dans une zone éloignée, il faut, dans la zone dangereuse, essayer de parer au péril par la dispersion.

De plus je vous prie de toujours considérer que dans des conditions aussi tragiques nous ne devons pas avoir le formalisme de l'instruction: c'est la vie des enfants qu'il faut tendre à préserver avant tout, c'est à leur condition physique et morale que nous devons penser exclusivement. S'il est possible de les répartir dans des lieux qui paraissent bien choisis

.....

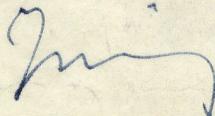
ce n'est point le manque de matériel scolaire qui doit arrêter cette répartition. L'essentiel, je le répète, c'est que leur vie matérielle et leur formation morale soient suffisamment assurées. S'ils devaient être en certains points encadrés par un personnel qui n'eût pas l'instruction suffisante pour leur faire des cours réguliers, mais qui connût et aimât assez l'enfance pour les entretenir dans un état satisfaisant de propreté physique et morale, leur donner de saines disciplines, leur apprendre à s'intéresser à tout ce qui les entoure, terre, plantes, fleurs, animaux, on leur aurait fait par là au moins autant de bien que par un enseignement ordinaire et ils seraient alors en état de rattraper rapidement le retard qu'ils auraient subi dans leur instruction proprement dite.

Voilà les principes dont je vous prie de vous inspirer dans toutes les décisions que vous aurez à prendre.

Abel BONNARD

Copie transmise à Monsieur l'Inspecteur d'Académie à *Nantes*  
à titre d'instruction.

RENNES, le 7 Avril 1943  
Le Recteur:



M. SOURIAU

PRÉFECTURE  
DE LA  
LOIRE-INFÉRIEURE

ÉTAT FRANÇAIS

3<sup>o</sup>..... DIVISION  
1<sup>er</sup>..... BUREAU

Nantes, le

13 AVR. 1943

PRÉFECTURE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE  
CABINET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
LE 20 AVR 1943

Référence  
à rappeler dans la réponse :

LE PREFET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

à Monsieur le Maire de GORGES

OBJET : Population scolaire juive -

J'ai l'honneur de vous prier de  
vouloir bien me faire connaître si l'enfant  
juif, Claude MEISELS, né le 12 Mars 1931, à  
Paris, fréquente l'école publique de GORGES.

LE PREFET,

*Pour le Préfet :*  
Le Secrétaire Général

*L'enfant C. Meisels  
fréquente l'école publique  
de Gorges*

MUNICIPALITÉ DE GORGES  
MAIRIE  
(Loire-Inférieure)



INSPECTION ACADÉMIQUE  
DE LA  
LOIRE-INFÉRIEURE

Nantes, le 7 Octobre 1943.

OBJET :  
Enseignement de  
l'allemand dans  
les établissements  
du second degré.

L'Inspecteur d'Académie  
à Monsieur le Préfet  
de la Loire-Inférieure,

(Cabinet)

NANTES.  
PRÉFECTURE  
CABINET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
LE 11 OCT 1943

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je viens d'être convoqué par M. TELLIER, Unterscharführer de la Sicherheitspolizei, 1, Place M aréchal Foch à NANTES, au sujet de l'enseignement de l'allemand dans les établissements du second degré.

M. TELLIER est chargé de faire une enquête sur cet enseignement et il désire obtenir les renseignements suivants :  
Quels sont les établissements où cet enseignement est donné ? Quel est le caractère de ces établissements ? Par combien d'élèves cet enseignement est-il suivi ?  
Quels sont les livres en usage pour cet enseignement ?

Il m'a exposé que l'examen fait en haut lieu des livres classiques en usage avait permis d'établir que la plupart d'entre eux, parce que trop anciens, ne présentaient pas une image exacte de l'Allemagne actuelle. Il m'a signalé qu'il serait désirable de préconiser l'utilisation des ouvrages de la Collection " Sehalten mir um " édités par la librairie Hachette.

L'Inspecteur d'Académie,

Alliaut

A? MIART

LYCÉE CLEMENCEAU A NANTES

Le 30 août 1943

Le Proviseur du Lycée Clemenceau  
à Monsieur l'Inspecteur d'Académie

Renseignements demandés par le chef  
de la Police de sûreté allemande à Nantes.

I Nombre d'élèves pendant l'année scolaire 1942-1943:

Classes secondaires	962	} 1317.
Classes primaires	355	

II Le personnel enseignant, dans son ensemble, est excellent. Toutefois aucun Professeur, à ma connaissance, ne jouit d'une renommée particulière en dehors de l'établissement.

III L'allemand est enseigné dans toutes les classes secondaires. - 381 élèves ont suivi cet enseignement pendant l'année scolaire 1942-1943.

Le Proviseur,

Tammeu

# École de Jeunes Filles de Noyant

---

I. Combien d'élèves ou d'élèves ont fréquenté l'école pendant l'année scolaire 1942-43 ? 1.300

II. Quels sont les professeurs ayant des connaissances telles qu'ils jouissent d'une renommée particulière en dehors de l'établissement où ils enseignent ?

Néant

III. Dans quelles classes enseigne-t-on l'allemand ?  
de la 6<sup>ème</sup> aux classes préparatoires aux  
grandes écoles

Combien d'élèves et d'élèves y participent ?

Année scolaire 1942-43 : 250.

Pour la Direction,  
Le Fonctionnaire de Service,

Jr. Duval



Le Grand-Auverné, ce 27 Juillet 1944.

Madame la Directrice  
Ecole de Fornichet repliée  
au Grand Auverné  
à  
Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

En réponse au questionnaire adressé par  
Monsieur le Directeur de l'Enseignement Libre, j'ai l'honneur  
de vous faire savoir que :

1. Le Centre du Grand-Auverné étant éloigné de toute  
gare, de toute route quelque peu importante, je n'ai pris jusqu'ici  
aucune mesure immédiate.

2. Si le danger semblait se rapprocher, j'ai envisagé  
la possibilité de disperser les enfants dans la campagne  
aux abords de trois ou quatre fermes où nous pourrions  
facilement nous ravitailler. Au préalable, je ferais  
transporter dans ces fermes quelques conserves : haricots,  
pommes de terre et pâtes.

3. Tout le moment nous donnons à nos enfants  
2 heures de cours le matin. L'après-midi nous emmenons  
les enfants dans une prairie où elles peuvent prendre leur  
ébat et se camoufler à l'occasion, au passage du ruisseau

Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur,  
l'expression de mes sentiments respectueux.  
J. Fournier



Ministère de l'Education Nationale

-----  
ENSEIGNEMENT TECHNIQUE  
-----

COLLEGE TECHNIQUE DE BORT-  
les ORGUES .  
-----

BORT, le 28 août 1944 .

• Mon cher Collègue,

J'ai en mains la lettre que vous avez adressée à M. Henri DESIR, P.T.A. de votre Etablissement . Elle m'est communiquée, en son absence, par son frère .

Dès le début de juin, M. DESIR a été arrêté par les Forces de la Résistance et il n'a pas reparu à son domicile . Il y a tout lieu de penser qu'il a été fusillé .

Je vous transmets ces renseignements à titre d'information . Je ne sais si vous pourrez en faire état. En particulier, je ne sais s'ils pourront être de nature à faire suspendre l'établissement des mandats mensuels. A mon avis, il y aurait lieu d'en arrêter l'expédition .

Veuillez agréer, mon cher Collègue, l'assurance de mes sentiments les meilleurs et les plus cordiaux .

Signé : CRAMPE .

Pour copie conforme ,  
Le Directeur du Collège Technique  
Leloup-Bouhier ,



*M. Bernard*  
Nantes, le 22 Octobre 1944.



Académie  
de Rennes

Lycée de Jeunes Filles  
de Nantes

Liste des Membres du Personnel  
qui n'ont pas rejoint leur poste.

Noms	Fonctions	Adresses	Observations
M <sup>lle</sup> G. Kiiss	Prof <sup>r</sup> Math	8, B <sup>d</sup> Hérault St-Brieuc	A quitté Nantes après la libération pour se rendre dans sa famille, à St-Brieuc. N'est pas revenue pour le rattachement. Aucune nouvelle d'elle. Mise en repos.
M <sup>me</sup> Cassart	id	Lycée Clermont-Ferrand	replacée depuis octobre 1939.
M <sup>lle</sup> Legros	Préparatrice	Montendre (Charente maritime)	J'ai fait dire à M <sup>lle</sup> Legros qui se trouve ces jours-ci à La Rochelle d'essayer de regagner son poste fin octobre.
M <sup>me</sup> Guilbert	Prof <sup>r</sup> S <sup>ci</sup> s Nat <sup>les</sup>	1, rue de l'Image Le Lude (Sarthe)	Aucune nouvelle d'elle. Je suis toutfois sûr qu'il ne lui est rien arrivé de fâcheux.
M <sup>lle</sup> Taboulot	Prof <sup>r</sup> Philo	9, route de Bourgogne Yzeure (Allier)	Partie en juin au moment des bombardements. A aucun moment son arrivée en son port. Depuis, aucune nouvelle. Je lui ai envoyé une carte par Paris pour lui dire de rentrer immédiatement. Elle est professeur de 1 <sup>re</sup> sup. Les cours ont repris sa venue.
M <sup>me</sup> Bernard	Prof <sup>r</sup> Lettres	11 <sup>bis</sup> , place Victor Hugo Grenoble	Doit être venue à Grenoble avec ses 3 enfants en bas âge. Pas d'appartement à Nantes. Pour l'instant je n'ai pas besoin d'elle.
M <sup>lle</sup> Salvy	Prof <sup>r</sup> histoire	Saissac (Aude)	Partie en juin au moment des bombardements. Aucune nouvelle d'elle.
M <sup>lle</sup> S. Kiiss	Prof <sup>r</sup> anglais	8, B <sup>d</sup> Hérault St-Brieuc	Vaa à M <sup>lle</sup> G. Kiiss (mathématiques)
M <sup>lle</sup> Blanche	id	? Collège moderne Savenay ?	Je ne sais absolument rien d'elle.
M <sup>me</sup> Seybel	Prof <sup>r</sup> allemand	? 33, rue de Ceinture La Flèche (Sarthe)?	M <sup>me</sup> Seybel a dû se rendre en juin ou en mai à Valenciennes pour y avoir son bébé. Aucune nouvelle d'elle. Monsieur Seybel est professeur aux T. Lyonnais
M <sup>lle</sup> Jamin	Prof <sup>r</sup> solfège	Lycée Jules Ferry Paris	Je lui ai fait dire que je n'avais pas besoin d'elle. Elle a, je crois, une suppléante à Paris.
M <sup>me</sup> Barthès	Prof <sup>r</sup> couture	Lycée Clermont-Ferrand	Aucune nouvelle. Je n'ai pas besoin d'elle si Madame Babin, l'actuelle professeure de couture, revient.
M <sup>me</sup> Després	maîtresse primaire	École nationale des Arts Angers	Aucune nouvelle. Je n'ai pas besoin d'elle.
M <sup>me</sup> Pellegrin	id	1, rue place d'Armes Lusignan (Meuse)	Aucune nouvelle. Madame Pellegrin a fini l'année en septembre 1943 après les bombardements.
M <sup>me</sup> Girard	Prof <sup>r</sup> d'éducation physique	Ville Monique - avenue des Ibois - La Baule	J'ai reçu des nouvelles, mais je trouve impossible que M <sup>me</sup> Girard femme ressemblant en ce moment. Je suis persuadé.

A Nantes, le 19 octobre 1944.  
La Directrice, J. Cluett



7<sup>e</sup> Off. - 7 mai

MINISTRE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

51 T<sup>2</sup>

Décision générale H. du 27 Février 1945, du répartiteur chef de la Section du papier et du carton de l'Office Central de Répartition des Produits Industriels, relative à la validation de la carte d'écoliers 1944-1945.

Le Répartiteur Chef de la Section du papier et du carton de l'Office Central de Répartition des Produits Industriels,

Vu l'ordonnance du 22 Juin 1944 relative à la répartition des produits industriels et la réglementation maintenue provisoirement en vigueur par ladite ordonnance;

Vu la décision générale H 28 du 23 Août 1943, relative à la répartition des articles d'écoliers;

Vu la décision générale H 31 du 29 Septembre 1944 portant validation de nouveaux points de la carte d'articles d'écoliers 1943-1944;

Vu la décision de réglementation spéciale N° 1526 du 26 Juillet 1944 concernant la fabrication des articles d'écoliers,

D E C I D E :

ARTICLE 1er - La carte d'articles d'écoliers 1944-1945, instituée en vertu de la décision H 28 susvisée, comporte 48 tickets-chiffres numérotés de 1 à 48 inclus et 24 tickets-lettres marqués de ZA à ZY inclus.

La valeur de chaque ticket-chiffre est fixée à 1 point et celle de chaque ticket-lettre à 10 points, quel que soit le modèle de la carte.

ARTICLE 2 - La carte d'articles d'écoliers 1944-1945 est valable pour la seconde partie de l'année scolaire 1944-1945 et l'ensemble de l'année scolaire 1945-1946, c'est-à-dire du 1er Avril 1945 au 31 Août 1946.

ARTICLE 3 - Sont valables pour la seconde partie de l'année scolaire 1944-1945, c'est-à-dire du 1er Avril 1945 au 31 Août 1945 inclus, les tickets-chiffres et tickets-lettres indiqués, pour chaque modèle de la carte, dans le tableau ci-après :

CARTES	TICKETS-CHIFFRES	TICKETS-LETTRES	TOTAL DE POINTS
	Numérotés de :		
1	1 à 5 inclus	Néant	5
2	1 à 10 inclus	Néant	10
3	1 à 10 inclus	ZA-3	20
4	1 à 10 inclus	ZA-4, ZB-4	30
5	1 à 15 inclus	ZA-5, ZB-5 ZC-5, ZD-5	55
6	1 à 15 inclus	ZA-6, ZB-6 ZC-6, ZD-6 ZE-6, ZF-6, ZG-6	85

Le circulation des tickets-points figurant au tableau précédent pourra se faire entre détaillants, grossistes et fabricants d'articles d'écoliers, jusqu'au 30 Novembre 1945 inclus.

**ARTICLE 4** - Les tickets-chiffres et tickets-lettres de la carte d'écoliers 1943-1944, validés pour l'année scolaire 1944-1945 par la décision N.31 susvisée, cesseront d'être valables à partir du 1er Avril 1945. La circulation de ces tickets entre détaillants, grossistes et fabricants d'articles d'écoliers pourra se faire jusqu'au 30 Juin 1945 inclus.

**ARTICLE 5** - Le barème d'équivalence figurant à la décision de réglementation spéciale N° 1526 susvisée est abrogé et remplacé par le barème ci-après :

ARTICLES	: NOMBRE de pages	: FORMAT	: NOMBRE de points
I carnet en pique in-12 couronne...	96	: 145 x 85 mm.	: 2
I " " " in-8 " " " " " " " "	96	175 x 105 mm.	3
I " " " brochure in-12 " " " " " " " "	192	145 x 85 mm.	4
I cahier brouillon	96	220 x 175 mm.	5
I " " " " " " " " " " " " " " " " "	32	220 x 175 mm.	2
I " " " " " " " " " " " " " " " " "	48	220 x 175 mm.	3
I pique in-4° couronne.....	96	220 x 175 mm.	6
I " " " in-f° pot.....	96	300 x 195 mm.	8
I brochure in-4° couronne 3 cahiers	192	220 x 175 mm.	12
I pique in-f° couronne.....	96	350 x 230 mm.	12
I brochure in-4° couronne 12 cahiers	288	220 x 175 mm.	18
I " " " in-f° pot 3 cahiers.....	192	300 x 195 mm.	16
I " " " in-f° couronne 3 cahiers	192	350 x 230 mm.	24
I cahier dessin in-4° couronne.....	16	220 x 175 mm.	1
I " " " de musique in-4° couronne..	16	220 x 175 mm.	1
I " " " travaux manuels in-4° couronne	48	220 x 175 mm.	3
I ramette copies in-4° couronne.....	400	230 x 175 mm.	25
I " " " feuillets mobiles.....	200	220 x 175 mm.	20
<b>Reliures hélicoïdales ou similaires</b>			
I carnet en pique in-12 couronne....	96	145 x 85 mm.	2
I " " " " in-12 " " " " " " " " " " " "	192	145 x 85 mm.	4
I " " " " in-8 " " " " " " " " " " " "	96	175 x 105 mm.	3
I pique in-4° couronne.....	96	220 x 175 mm.	6
I " " " in-4° couronne.....	192	220 x 175 mm.	12
I " " " in-4° " " " " " " " " " " " "	288	220 x 175 mm.	18
I cahier de travaux manuels.....	48	220 x 175 mm.	3

**Art. 6** - Au début de l'année scolaire 1945-1946, il sera attribué :

1°) Pour les élèves et professeurs changeant de catégorie scolaire, un complément de points qui leur sera délivré sous forme de cartes spéciales, dans les conditions ci-après :

Passages	Attributions points
De la catégorie N° 1 à la catégorie N° 2 .....	10
De la catégorie N° 2 à la catégorie N° 3 .....	25
- N° 3 - N° 4 .....	40
- N° 4 - N° 5 .....	55
- N° 5 - N° 6 .....	60

- 3 -

ART. 7 - Les listes nominatives prévues par la décision générale H.28 susvisée (section II bis, art.4<sup>o</sup> bis, 1<sup>o</sup>) comprendront exclusivement pour l'année scolaire 1945-1946 :

- 1<sup>o</sup> une liste des élèves et professeurs changeant de catégories;
- 2<sup>o</sup> une liste des élèves et professeurs qui, ayant droit, à une carte pour l'année scolaire 1945-1946, n'ont pas eu de carte pour l'année scolaire 1944-1945.

ART. 8 - La présente décision entrera en vigueur à la date du 1er avril 1945

ART. 9 - Toute infraction aux dispositions de la présente décision exposera son auteur aux sanctions prévues par la législation en vigueur.

Le répartiteur par intérim  
DEPAU-PERRIS

Vu et approuvé  
Le Commissaire à la répartition  
TENTHAT



5572

PRÉFECTURE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

N° .....

# TÉLÉGRAMME OFFICIEL

A la charge

de ~~Ministère de~~  
l'Education Nationale

Nantes, le 7 Mai 1945

Nombre de mots .....

Transmis le .....

à .....heures ..... minutes

Préfet à Messieurs les Maires du Département  
en communication à M. le Sous-Préfet de Chateaubriant

Prière donner à toutes écoles publiques et  
privées ordre de cesser les classes après courte  
allocution patriotique et Chant Marseillaise lors-  
que les cloches sonneront la fin de la guerre.

Si nouvelle connue le matin congé après-midi  
et lendemain matin. Si nouvelle connue le soir, con-  
gé le lendemain.

LE PREFET,

680

CERTIFICAT  
DE  
TAXE

Le Receveur Principal des Postes et Télégraphes certifie que le  
télégramme n° ....., du .....  
mis à la charge de ~~Ministère de l'Education Nationale~~  
comprenant ..... mots, a été taxé à ..... francs.

Le Receveur Principal,

ARRÊTÉ

*Le Préfet de la Loire-Inférieure*  
Croix de Guerre 1914-1918 et 1939-1945

Vu la Loi du 10 Juillet 1938 sur la Nation en temps de guerre ;

Considérant que le premier appel du Général de GAULLE aux Français sera commémoré le 18 Juin 1945 ;

A R R Ê T É :

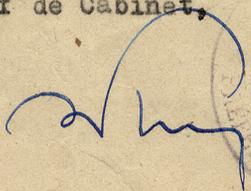
ARTICLE 1er - Les Etablissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur laïque et privé, chômeront dans la matinée du 18 Juin 1945.

ARTICLE 2 - M. l'Inspecteur d'Académie, M. le Directeur de l'Enseignement privé, MM. les Maires du Département, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

NANTES, le 12 Juin 1945

Le Préfet  
signé : *A. VINCENT*

Pour ampliation,  
Le Chef de Cabinet,



RUTIGLIANO Nicolas.

Pseudo : Roger Leblond.

Né le 20 Avril 1888 à Athènes ( Grèce)

Nationalité française.

Adresse : Route de la Chapelle - Pressoir - NANTES.

Profession : electricien.

---

Camp de la Gâcherie à La Chapelle sur Erdre de Juillet 1940 à Mars 1942.

Entreprise métropolitaine et Coloniale - Nantes - de Mars 1942 à Juin 1943.

Camp de la Gâcherie à la Chapelle sur Erdre de Juin 1943 à Juin 1944.

Dans l'illégalité, renonçant à la vie familiale de Juin 1944 à la Libération.

RESISTANCE INDIVIDUELLE .-

De Juillet 1940 à Septembre 1941.

Avec mon fils Libertaire, j'ai organisé les 1° noyaux de résistance en imprimant à la gélatine , et diffusé tracts et papillons en citant à la Résistance.

RESISTANCE ORGANISEE.-

De Septembre 1941 à la Libération - F.N. - mon fils Libertaire dit DUPIN - Nantes - Rutigliano dit DUPIN.

Organisation des jeunes, impression, diffusion des tracts anti-allemands, délégué ouvrier responsable de plusieurs noyaux du F.N. Arrêté à la Gâcherie pour avoir déclanché une grève. 2° - arrêté le 1° Avril avec mon fils et avec lui torturé l'un devant l'autre et deux autres fois . 3° - arrêté le 9 Juin 1944 et libéré le lendemain pour avoir salué mon fils partant en déportation avec le poing levé.

.../..

Effectif groupement de la Gâcherie, organisation des comités d'usines à Nantes.

SERVICES ACCOMPLIS .-

Au début de l'occupation de Nantes par les Allemands, j'ai organisé avec mon fils Libertaire au groupement des jeunes et imprimé à la gélatine des tracts que j'ai distribué et affiché.

Le 25 Juillet 1941, était délégué de l'équipe électriciens au camp de la Gâcherie, j'ai déclenché une grève. Arrêté par la Gestapo et relâché 24 heures après.

Du mois d'août 1943 au 1<sup>er</sup> Avril 1944, date de mon arrestation, j'ai collaboré avec mon fils qui était responsable départemental du F.N. et F.T.P.F. à l'organisation de ces mouvements dont ma maison servait de siège départemental. J'ai imprimé avec mon fils les premiers journaux clandestins; je recevais la correspondance à la poste de la Chapelle et des colis.

---

Groupement de la Gâcherie, organisation des comités d'usines à Nantes. Contenant du matériel pour l'imprimerie et des journaux clandestins parisiens, à la gare de la Chapelle sur Erdre, sous le pseudo de Roger Leblond. En outre, j'ai été responsable inter groupes et responsable des comités d'usines et exécuté différents autres services que les circonstances exigeaient.

Arrêté avec mon fils le 1<sup>er</sup> Avril 1944 et torturé le soir même. Le 3 Avril, j'ai été torturé avec mon fils l'un devant l'autre le 24 Avril; une troisième fois le 10 Mai 1944.

A la sortie de prison je suis entré en relation avec mon fils détenu à Lafayette et par mon entremise j'ai rendu service à certains prisonniers servant d'intermédiaire avec leurs familles à cet effet je me servais comme véhicule de correspondance les linges et appels par la rue dans les heures de repos des gardiens allemands. Le 8 Juin, au moment de l'embarquement de mon fils dans un car, pour le déporter avec d'autres prisonniers, je l'ai salué du poing levé devant les S.S. et la Gestapo. Arrêté encore une fois, fut relâché 24 heures après à cause de la confusion qui régnait ce jour là. Aussitôt ma sortie de prison, rejoins le F.N. Je fus chargé de révéler les plans des fortifications que les Allemands exécutaient autour de Nantes.

.../..

Même jour, avant l'arrivée des Américains, sur le point d'être arrêté, je me suis enfui à Guemené-Penfao et à leur approche je suis allé à leur rencontre et à St Vincent des Landes j'ai consigné mes plans à la colonne motorisée américaine MIL entre les mains de l'Etat-Major. Il peut fournir, si besoin, de très nombreux témoignages confirmant les faits ci-dessus.

A NANTES, le 1° Juin 1948

Signé : RUTIGLIANO.

---

Situation de famille : marié.

---

ARRESTATION .- 1° arrêté à la Gâcherie ( Chapelle sur Erdre ) pour organisation de grève dans le camp militaire allemand, 25 Juillet 1941.

2° - arrêté avec mon fils pour organisation du F.N. et F.T.P. F. ( 1° Avril 1944 ).

3° - arrêté pour avoir salué du " poing levé " mon fils partant en déportation le 8 Juin 1944.

---

INTERROGE.- Pour LES 3 fois j'ai été arrêté par la Gesta po. Le 1° Avril 1944, j'ai été torturé avec mon fils l'un devant l'autre toute une nuit entière. Le 3 Avril 1944 dans les mêmes caves. Le 24 Avril, j'ai été torturé encore une fois lors du dernier interrogatoire pour la signature du procès-verbal. La troisième fois j'ai été arrêté par la Gestapo pour avoir salué, devant la prison Lafayette, en présence des SS et de la Gestapo, mon fils qui partait en déportation ( 8 Juin 1944 )

---

LIEUX de DETENTION.- Arrêté le 1° Avril et détenu quelques jours dans les caves de la Gestapo et ensuite à la prison Lafayette jusqu'au 10 Mai 1944. Les autres deux fois, la détention à la Gestapo a été de 24 heures. Le 25 Juillet, j'ai été relâché par erreur, car 5 autres détenus qui étaient moins responsables ont été condamné de 1 à 3 mois de prison. Le 10 Mai, j'ai été libéré pour manque de preuves, mais destiné à partir comme travailleur libre,

.../...

j'ai été réformé. La dernière fois, le 8 Juin 1944, dans la confusion, ceux qui m'avaient arrêté étaient partis et avaient oublié de dire à qui me détenait la raison de mon arrestation que moi j'avais déformée.

---

CERTIFICAT de DEPORTATION .-

Certificat modèle A , délivré par le Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre. Direction départementale de L.I. sous le N° 44/1917, en date du 21 Avril 1948.

A NANTES, le 1° Juin 1948  
RUTIGLIANO.

---

F.N.

NANTES, le 24/3/1947

Je soussigné L. LEGRAND, secrétaire départemental du F.N., certifie que Monsieur RUTIGLIANO Nicolas, demeurant route de la Chapelle sur Erdre, au Pressoir, au Pont du Gens, a fait partie du F.N. dès le début. Il a travaillé avec son fils responsable régional du F.N. et des F.T.P.F. Il fut arrêté 3 fois par la Gestapo, puis libéré.

Par ordre du F.N. il a relevé les plans des fortifications de Nantes ( zone Nord ) et les a remis aux Américains à St Vincent des Landes le 4/8/44.

---

CERTIFICAT MODELE " A " 44/1917 du 1° Avril 1944 au 10 Mai 1944  
( arrêté les journées des 25 Juillet 1941 et 8 Juin 1944. )

-i-i-i-i-i-i-i-i-i-i-i-i-

M A R T I N Julie, Paule, Marie.

Née le 2 Novembre 1891 à NANTES.

Française.

3, rue de la Galissonnière - NANTES -

Institutrice publique ( en retraite depuis le 1<sup>er</sup> Octobre 1941 )

---

OCCUPATIONS .-

Institutrice publique - Ecole de filles - Juin 1940 , rue Harrouys  
NANTES -

---

RESISTANCE INDIVIDUELLE .-

De Novembre 1940 à Août 1941.

Rédaction et distribution du journal clandestin " en captivité " dactylographié soit à mon domicile , 32 , rue Kervégan - Nantes, avant le sinistre du 7 Bre 1943 ), soit à celui de Mademoiselle Alice PRAUD, 43, quai de Versailles - NANTES ( Un exemplaire du journal existe aux archives de Nantes )

---

RESISTANCE ORGANISEE.-

De Novembre 1941 à Mars 1942 ( Réseau Hector ) Mr Pierre Le Rolland, Paris, 27, rue Fondary , agent de liaison - Service.

---

.../..

SERVICES ACCOMPLIS .-

De Novembre 1941 à Mars 1942, missions diverses, renseignements sur le port de l'aérodrome de Nantes, communiqués à Monsieur P. le Rolland. Cessation des activités par suite de mon arrestation le 6 Mars 1942 . - ( arrêtée par la Gestapo et envoyée au fort du Hâ à Bordeaux. )

Remise en liberté surveillée le 22 Septembre 1942 .

---

A NANTES , le 7 Mars 1942

J. MARTIN.

Arrêtée le 6 Mars 1942 à Nantes par Gestapo. - Gaullisme , procès d'espionnage Rips au Hâ à Bordeaux. Internée.

Nantes 6 au 10 Mars 1942 .

Bordeaux, Fort du Hâ du 12 Mars au 22 Septembre 1942.

---

CERTIFICAT MODELE A N° 41/3062.

Le délégué principal du Ministre certifie d'après les documents que possède son service que :

Mademoiselle MARTIN Julie,

née le 2 Novembre 1891 à NANTES ( L.I. ) a été internée politique aux prisons de Nantes et Bordeaux, du 6 Mars 1942 au 22 Septembre 1942.

Le présent certificat est délivré pour valoir ce que de droit .

Le 14 Février 1949

Le délégué principal.

signé : illisible.

Nom et adresse de l'intéressée :

Mademoiselle MARTIN Julie

3, rue de la Galissonnière.

Direction interdépartementale

96, rue Gambetta - NANTES -

FRANCE COMBATTANTE - Réseau HECTOR.

Nom : MARTIN.  
Prénom : Julie.  
Née le 2 Novembre 1891 à NANTES ( L.I. )  
Nationalité française.  
Institutrice publique.  
3, rue de la Galissonnière - NANTES.

Carte d'identité

Réseau Hector,

N° 502.

Le chef de réseau.

signé : illisible.

PARIS, le 1° Août 1945

19, Bd Malesherbes.

-i-i-i-i-i-i-i-i-i-i-

